SYNTHESE DE L'ATELIER MULTI-THÉMATIQUES n°7
PLUi de la Communauté des Communes du Diois

SYNTHESE	**Bassin de vie n°02**
DATE	**Mercredi 10/07/2019 - 18h30**
LIEU	**Espace social de Die**

OBJET	Atelier multi-thématiques – Diagnostic du PLUi

ORDRE DU JOUR

- Présentation des premiers éléments de diagnostic du secteur n°2

PIÈCES JOINTES

- PJ : Présentation powerpoint

L'atelier a réuni près de 100 personnes issues des communes de Die, Marignac-en-Diois,Chamaloc, Romeyer, Barsac, Solaure-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Laval d'Aix.
A l'issue d'une présentation de premiers éléments de diagnostic du territoire par les bureaux d'études en charge d'accompagner la CCD dans l'élaboration de son PLUi, les participants étaient invités à partager leur regard sur le Diois et leur bassin de vie en particulier. L'atelier était organisé en trois tables thématiques tournantes où chacun a pu s'exprimer sur les qualités, les atouts, les dysfonctionnements, les contraintes, les opportunités ou encore les menaces... pouvant influer sur le devenir du territoire.
La synthèse retranscrit par grandes thématiques les principaux propos et échanges récurrents des trois tables.

Environnement / Risques / Paysage / Patrimoine

L'agriculture n'est pas assez mise en avant dans le diagnostic, ce n'est pas qu'un volet économique, c'est aussi un thème lié à la santé (produire mieux/ manger mieux), un thème lié à l'environnement (préservation des sols / préservation de la ressource en eau / entretien des paysages / rôle dans la trame verte et bleue).
Solaure-en-Diois a travaillé sa carte communale avec les agriculteurs pour préserver la valeur agronomique des sols. Ce travail devrait être pris en compte car il permet de préserver des ressources.
Des participants soulignent la nécessité d'inverser les tendances passées et les choix de développement qui ont entraîné la disparition de surfaces agricoles de bonne valeur agronomique (l'exemple du développement de la zones d'activités de Die est cité à plusieurs reprises). Ceux-ci font également le constat que les terres AOC sont de manière privilégiée préservées. En parallèle d'une diminution des terres pastorales, l'augmentation des surfaces forestières est relevée.

La préservation des terres agricoles est considérée comme primordiale pour l'économie du territoire. Cependant, d'après des participants, une grande partie de la production agricole est aujourd'hui exportée hors du territoire (aux dépens de l'alimentation de la population locale) ; une réflexion est en cours sur ce sujet chez Biovallée.
Il existe par ailleurs une réelle difficulté pour les jeunes agriculteurs de trouver des terres à cultiver. Ce phénomène se vérifie d'autant plus en zones périurbaines. Cela pourrait pourtant contribuer au circuit court.
Les pratiques « bio » permettent d'envisager la conservation des espaces cultivés en ville ou à proximité immédiate (un habitant mentionne son cas en tant que propriétaire d'un terrain constructible qu il souhaite garder en pépinière bio).

Un des problèmes qui ressort est que le foncier est figé, il y a de nombreux petits terrains non exploités. Un participant met alors en avant une association qui facilite la mise en relation propriétaire / jeune agriculteur : « Jardins nourriciers » qui permet de lever le blocage d'accès au foncier. Certains jardins à Die constituent un véritable patrimoine.

La ressource en eau sur le territoire rencontre quelques difficultés :

- Il existe des problématiques de fermeture des écoulements de certains canaux à Die (à certaines périodes de l'année), alimentant de nombreux jardins familiaux (afin de préserver un débit réservé suffisant à aval), qui menacent certains jardins de disparaître.
- Les réseaux AEP apparaissent anciens et vétustes à Die.
- Un travail sur la récupération des eaux pluviales à la parcelle ainsi que des eaux de toitures devrait être mis en place. La gestion de l'eau est également à penser dans les constructions ou les modernisations de bâtiments.
- Solaure-en-Diois dispose d'un réseau d'assainissement moderne et aux normes. Il est regretté que ce travail de mise au normes n'est pas été conduit en collectif avec d'autres communes qui ont des stations vétustes.
- Les expériences de toilettes sèches et de stations autonomes / zones humides sont des cas cités comme étant à valorisés.
- Pour préserver les cours d'eau des épandages de pesticides, il est proposé de définir des zones tampons en bordure des ruisseaux.

Les problématiques de réchauffement climatiques questionnent notamment sur les difficultés d'isolation des bâtiments anciens ce qui peut être parfois en contradiction avec la préservation du patrimoine (exemple du maintien des murs en pierres visibles…) et les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

La végétalisation des villes pour diminuer les températures et créer des zones ombragées pour la population sont des solutions avancées (notamment à Die) : avec des plantes locales, en développant des espaces pédagogiques, des jardinières collectives…

Il existe une urgence quant à la situation climatiques, notamment une nécessité de diminuer les émissions de GES (Gaz à Effet de serre) et de réduction des consommations énergétiques ; en incitant à la réhabilitation thermique des bâtiments, en développant des transports alternatifs à la voiture, en raisonnant le territoire et les aménagements pour limiter les déplacements.
Le PLUi se doit d'intégrer les nouvelles contraintes liées au changement climatique. Un participant indique que, d'après lui, le scénario d'évolution climatique retenu par les bureaux

d'étude serait en deçà d'autres scénarii plus alarmistes.
Concernant les ressources minérales, faire des choix sur la production de matériaux sur le territoire permettrait une production sur place avec nouvelles exploitations. L'éventualité de proposer un devenir pour les carrières en fin de vie est évoquée : réhabilitation, restauration, aménagements paysagers et touristiques, …

La préservation de la biodiversité est un axe de développement pour le territoire et doit être un thème transversal. La tulipe sauvage est une espèce patrimoniale présente à Die et Marignac, un partenariat est en cours avec des agriculteurs pour la préservation de cette espèce (PNR).

Des participants indiquent que l'ancien PLU de Die comprenait des zones de protection du patrimoine naturel et / ou agricole mais celles-ci ont fait l'objet de dérogations pour réaliser des travaux (création de route, implantation de zone artisanale, futur hôpital…). Le PLUi devrait être plus enclin à l'avenir à protéger les zones naturelles. Un représentant de Solaure-en-Diois indique que la commune ne se situe pas dans le PNR.

La densification ne doit pas se faire au détriment de la nature en ville : « il faut garder du vert pour le cadre de vie ». En ce sens, la création d'une orientation spécifique en matière de végétalisation pourrait être une solution. Une promenade piétonne en ville est évoquée, elle aiderait au développement et au renforcement de la « trame verte et bleue » (espace de respiration, cadre de vie, contribution à la régulation climat). Les toitures végétalisées ont peut être également un rôle à jouer dans la présence de végétal en ville. Il serait nécessaire de recenser les arbres remarquables au PLUi.

Sur les questions paysagères, un travail serait à mener en entrée de ville de Die. La zone artisanale n'est pas à l'image du bourg (problème de panneaux, choix des matériaux…). Il faudrait définir des règles pour les implantations en entrée de ville (par exemple : réduire les emprises de parcelles, orienter les activités à installer), avec en parallèle une réflexion sur la restauration du centre-ville pour éviter qu'il ne se vide.

La qualité des paysages gagnerait s'il y avait des règles communes pour les nouvelles constructions (choix des matériaux), il est fait le constat d'un manque d'unité aujourd'hui. Les nouvelles constructions sont estimées ne pas être à la hauteur du patrimoine remarquable de Die.

Un participant indique que la réflexion par thématique ne permet pas de travailler transversalement. L'agriculture ou le changement climatique pourrait être des thèmes transversaux car ils répondent à plusieurs enjeux. Le fait de croiser les thématiques permettrait de résoudre d'autres enjeux.

Habitat / Foncier / Modes de vie

Concernant l'offre locative privée/publique

- Il y a peu de logements locatifs et parallèlement, une grosse problématique d'habitat insalubre, vétuste sur le centre de Die. Cet habitat n'est pas en adéquation avec les attentes des habitants qui arrivent sur le territoire. Il serait intéressant de mettre en place des jardins partagés par exemple, pour que l'offre corresponde mieux à ce qu'attendent les ménages : les logements en centre-ville n'offrent pas de jardin,

pourquoi ne pas proposer des jardins partagés?

- Il existe une méconnaissance des dispositifs de rénovation, d'aides fiscales de la part des propriétaires bailleurs.
- La concurrence est forte entre l'offre privée et l'offre touristique. Les propriétaires ont plus tendance à favoriser le logement d'été de tourisme, l'habitat de courte durée, au détriment de l'habitat de durée plus longue.
- Le décalage entre la capacité financière des « extérieurs » et des gens du Diois a été évoqué.

Concernant l'habitat léger, il existe un besoin de cadre sur cette question, voir ce qu'il est possible de faire. Ce type d'habitat permet de répondre aux attentes de certains habitants : saisonniers, publics fragiles économiquement, ménages recherchant ce mode de vie.

Pourquoi ne pas faciliter les projets d'habitat participatif, l'auto construction ; accompagner les ménages sur ces questions, pour accompagner leur souhait d'habitat ?

Un besoin d'accompagnement pour les jeunes qui arrivent sur le territoire se fait sentir, pour les aider dans leur installation, les aiguiller et éviter que des jeunes qualifiés, désireux de s'installer sur le territoire ne s'en aillent. Mais également un besoin d'accompagnement et d'adaptation des logements à des personnes en perte d'autonomie.

Dans tous les cas, il faudrait tendre à favoriser le réinvestissement du centre de Die plutôt que de faire des lotissements périphériques (le cas Chanqueyras est cité).

Plusieurs objectifs concernant le logement sont esquissés :

- Produire une offre de logements qui permette d'offrir des parcours résidentiels voulus aux ménages du bassin et qui soit en adéquation avec leurs envies / modes de vie.
- Développer l'offre en locatif
- Réhabiliter l'existant
- Favoriser l'accès aux services
- Avoir un équilibre entre Die et les communes voisines, pour ne pas concentrer toute la politique du logement.

Économie / Équipements / Réseaux / Mobilité

Les activités économiques se concentrent principalement à Die. Quelques activités sont à relever à Chamaloc.
L'agriculture est un pilier du Diois. En particulier, les plantes aromatiques correspondent à un secteur en pleine expansion.
La mutualisation des activités économiques fait la force du Diois.

Des questionnements apparaissent quant aux commerces de centre-ville : un phénomène important de turn-over est constaté, il est très compliqué de maintenir des commerces dans le centre de la ville (sauf quelques exceptions comme La Carline et l'Épicerie Centrale). Il existe une volonté forte d'acheter local, mais les gens sont

aujourd'hui habitués à une offre diversifiée (concurrence des grandes surfaces). Une mutation de certains locaux commerciaux en espace accueillant d'autres activités (économiques de type co-working, de loisir...) est évoquée. Il y a peut-être une nécessité de réinventer les centre-ville autrement que comme on les connaît actuellement.
Un grand nombre de créatifs rend la commune vivante en terme d'animations culturelles.
Les espaces de co-working sont des structures qui fonctionnent bien et qui se développent sur la ville-centre. Le travail à distance est également en progression, grandement facilité par la présence de la fibre optique. Mais les problèmes de « zones blanches » qui perdurent demeurent un frein au développement de ce mode de travail.

Les emplois de service occupent une part importante du marché sur Die. Les offres d'emplois sont souvent destinés à des personnes ayant des qualifications bien spécifiques, ce qui réduit les possibilités de trouver un emploi.

L'attractivité touristique du Diois est due à son image de nature, de tranquillité, mais également à ses spécificités notamment agricoles (vignes). Le pays attire donc de nombreux amoureux de nature, randonneurs et cyclistes. Le tourisme moto se développe de plus en plus et pose quelques problèmes de nuisances pour certains villages particulièrement impactés (Chamaloc avec le col du Rousset). Ces motards participent cependant à la vie économique.
Les gîtes et les hébergements insolites sont très nombreux ; ils répondent à une recherche de calme et de ressourcement.
L'un des majeurs problèmes qui ressort est que le tourisme est extrêmement ramassé sur la période estivale (juillet-août). Développer une attractivité touristique sur d'autres périodes de l'année pourrait être favorable à l'économie locale.

En matière de mobilité, le nombre de voitures par habitants (faible) résume assez bien la prise de conscience globale concernant les problématiques environnementales, et la volonté des habitants du Diois d'adopter un mode de vie plus respectueux de l'environnement.
Une recherche de modes de déplacements plus économes est présente. Le vélo est beaucoup utilisé, mais de vraies pistes cyclables gagneraient à être aménagées.
Des initiatives de covoiturage sont mises en place par les habitants et semblent bien fonctionner.

Le train constitue un enjeu majeur et son maintien semble plus que nécessaire : il permet le déplacement quotidien de travailleurs et de lycéens.
Un autre usage des rails pourrait éventuellement être envisagé si la ligne venait à fermer.
En parallèle des trains de voyageurs, celle-ci pourrait être utilisée spécifiquement pour la livraison de colis car les camions de livraison en centre-ville sont problématiques.
Un travail avec les 3 intercommunalités du bassin versant sur les mobilités semble intelligent.
Concernant les livraisons en centre-ville, l'idée d'une plate-forme logistique située en périphérie est évoquée. Elle permettrait de désengorger le centre-ville de tous les camions de livraison.
Une organisation des livraisons des colis issus de commandes via internet pourrait être mise en place avec une mutualisation des livraisons sur le territoire afin de minimiser les émissions polluantes générées par les véhicules de livraison.

Une piétonisation totale du centre-ville semble envisageable d'après des participants, celui-ci étant déjà peu accessible aux voitures en périodes de marchés, estivales,... Il faudrait alors penser les interfaces entre différents modes de transport (comment j'accède au centre à pied, où je laisse ma voiture, mon vélo, comment je rejoins la gare, etc) et développer des parkings relais à l'entrée de la ville.

Le problème des transports constitue un frein direct au développement économique de la région.
La mise en place de navettes circulant sur la ville de Die et ses alentours serait souhaitable, notamment pour les personnes âgées.

Pour un système efficace, plus de lien entre les transports et les activités économiques devrait être développé.

Concernant les équipements, une forme «d'abandon» de la part des services publics se fait sentir, ceci étant probablement du à une inadéquation entre les services proposés et les attentes des habitants. Concernant la garde d'enfants par exemple, beaucoup de parents rencontrent des difficultés à trouver une solution. Des solutions plus solidaires et participatives sont évoquées, avec des systèmes de bénévolat selon les disponibilités de chacun. Des Maisons d'Assistantes Maternelles sont actuellement en cours de développement.

Dans le Diois, il est ressenti une volonté et une nécessité de développer d'autres manières de faire (plus adaptées aux besoins de proximité des habitants) que ce soit en terme d'équipements, d'économie ou de mobilité.

Elaboration du diagnostic

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

mercredi 10 juillet 2019

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

- **QU'EST-CE QU'UN PLUI ?**
- **PRÉSENTATION DES PREMIERS ÉLEMENTS DE DIAGNOSTIC** *(ENVIRONNEMENT, RISQUES, PAYSAGE, PATRIMOINE)*
- **ATELIER SUR LES ÉVOLUTIONS & MUTATIONS DU TERRITOIRE**

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PLUI

URBEO

URBANISME
PAYSAGE
ARCHITECTURE

EOHS

HABITAT
LOGEMENT

BIOTOPE

ENVIRONNEMENT
ECOLOGIE

DELSOL AVOCATS

ACCOMPAGNEMENT
JURIDIQUE

QU’EST-CE QU’UN PLUI ?

QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

- **PLUI = DOCUMENT (RÉGLEMENTAIRE) INTERCOMMUNAL QUI VISE À CONDUIRE L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À L'HORIZON 15 ANS (2035)**

(HABITAT, TOURISME, ÉCONOMIE, PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES, ÉNERGIE...)

- **LE PLUI DÉFINIT DES RÈGLES LOCALES D'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE** *(PAYSAGE, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE...)*

LE PLUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL ET LOCAL

NATIONAL

LOI MONTAGNE…

RÉGIONAL

SRADDET
(SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES)

CHARTES DES PNR (PARCS NATURELS RÉGIONAUX)
- VERCORS 2038 (EN COURS)
- BARONNIES PROVENCALES (2015-2027)

SDAGE RHONE MÉDITERRANÉE (2016-2021)

DÉPARTEMENTAL

SAGE DRÔME (EN COURS)

INTERCOMMUNAL

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES («PRESCRITS»)

COMMUNAL

LE CONTENU DU PLUI

RAPPORT DE PRÉSENTATION	PADD	OAP	RÈGLEMENT	ANNEXES
DIAGNOSTIC TERRITORIAL ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT JUSTIFICATIONS DES CHOIX ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	PROJET, OBJECTIFS & ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT 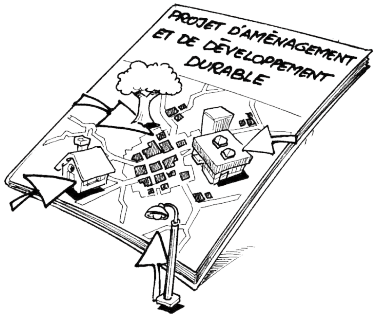	ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT SECTORIELLES OU THÉMATIQUES 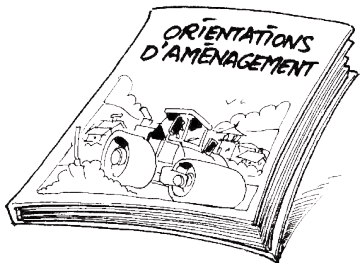	RÈGLEMENT ÉCRIT & GRAPHIQUE 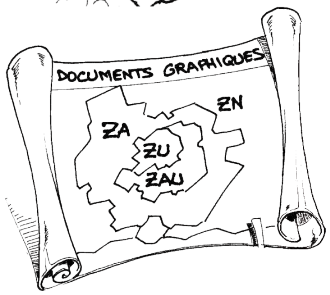	SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, ZONAGE DES EAUX PLUVIALES ...

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLUI

PHASE ÉTUDE

PHASE ADMINISTRATIVE

DIAGNOSTIC — MARS 2020

PADD — MAI 2021

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

ARRÊT DU PROJET — MAI 2022

CONSULTATION DES «PPA»

ENQUÊTE PUBLIQUE

APPROBATION — MARS 2023

ORGANISATION DE LA CCD EN 7 SECTEURS

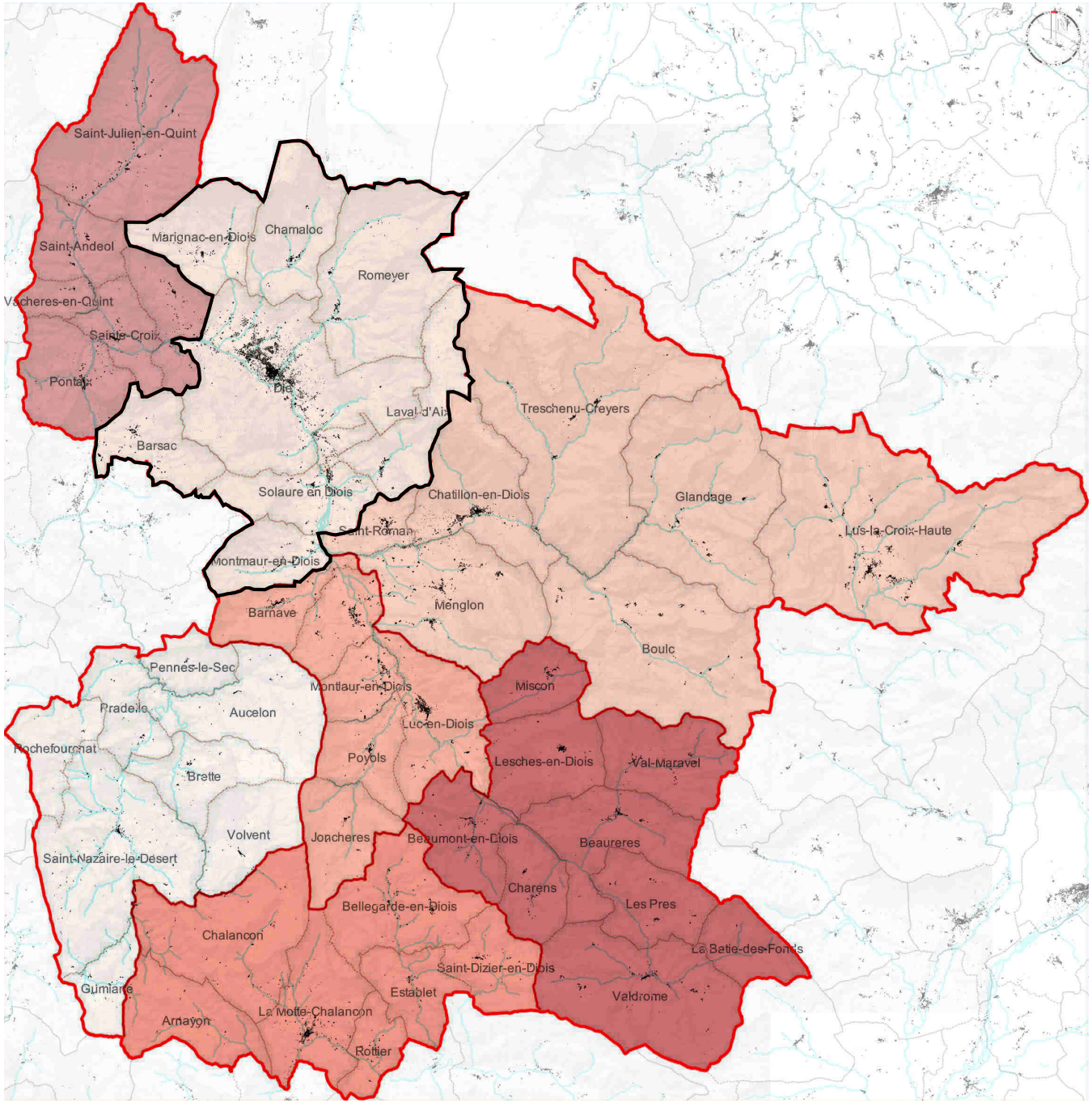

PRÉSENTATION DES PREMIERS ÉLEMENTS DE DIAGNOSTIC

POSITIONNEMENT & PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

- **50 COMMUNES**
- **1225 KM²**
- **11400 HABITANTS**

- *VALLÉE DE LA DRÔME (RD93, VOIE FERRÉE) = AXE ARMATURE DU DIOIS ENTRE LA VALLÉE DU RHÔNE ET LES HAUTES-ALPES*
- *VALLÉE DE LA BUECH (RD1075, LIGNE GRENOBLE-SISTERON)*

- *70KM ENTRE DIE ET VALENCE*
- *40KM ENTRE DIE ET CREST*

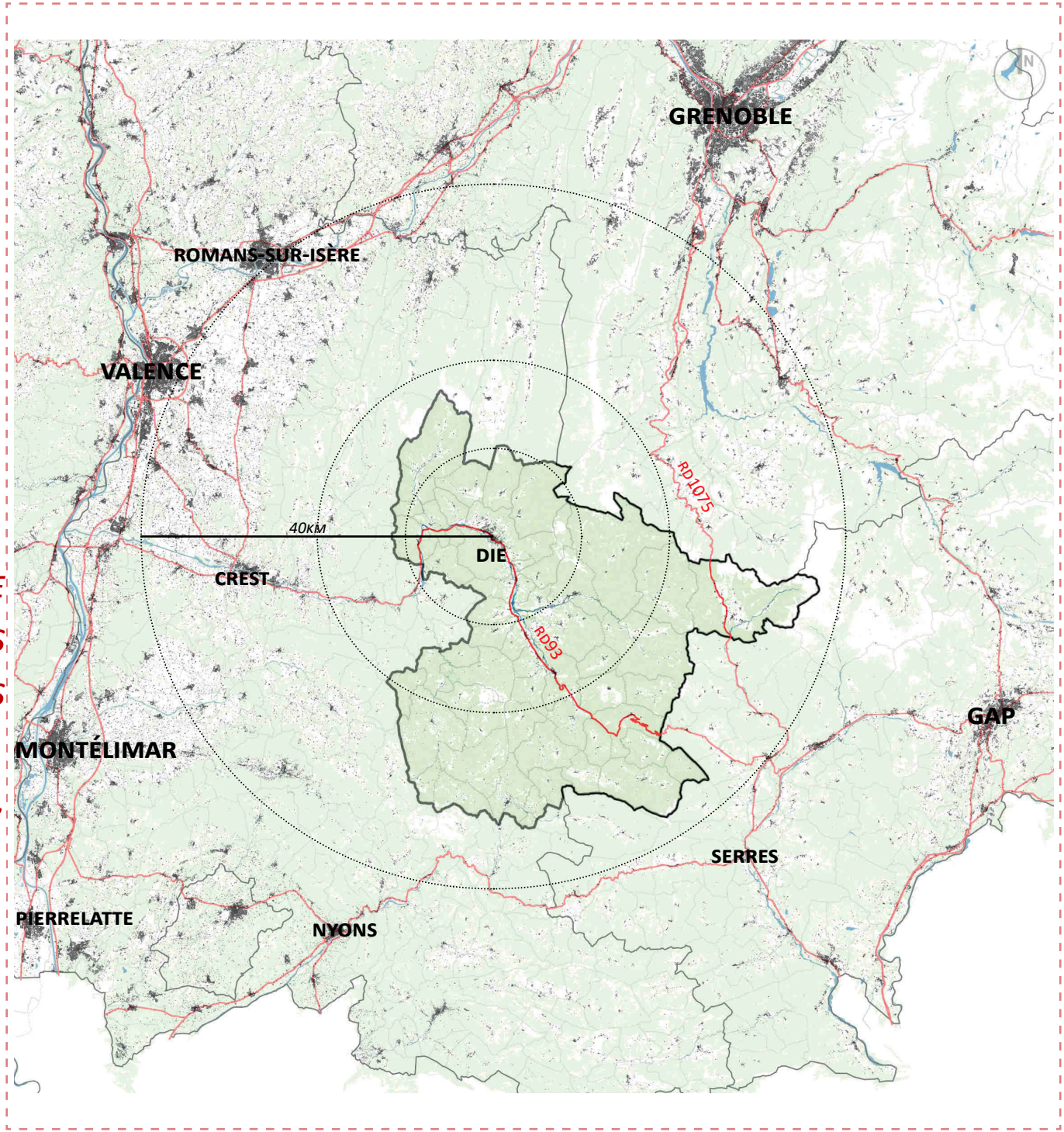

RELIEF & TOPOGRAPHIE

SECTEUR N°2 : 8 COMMUNES

- *BARSAC*
- *CHAMALOC*
- *DIE*
- *LAVAL D'AIX*
- *MARIGNAC-EN-DIOIS*
- *MONTMAUR-EN-DIOIS*
- *ROMEYER*
- *SOLAURE-EN-DIOIS*

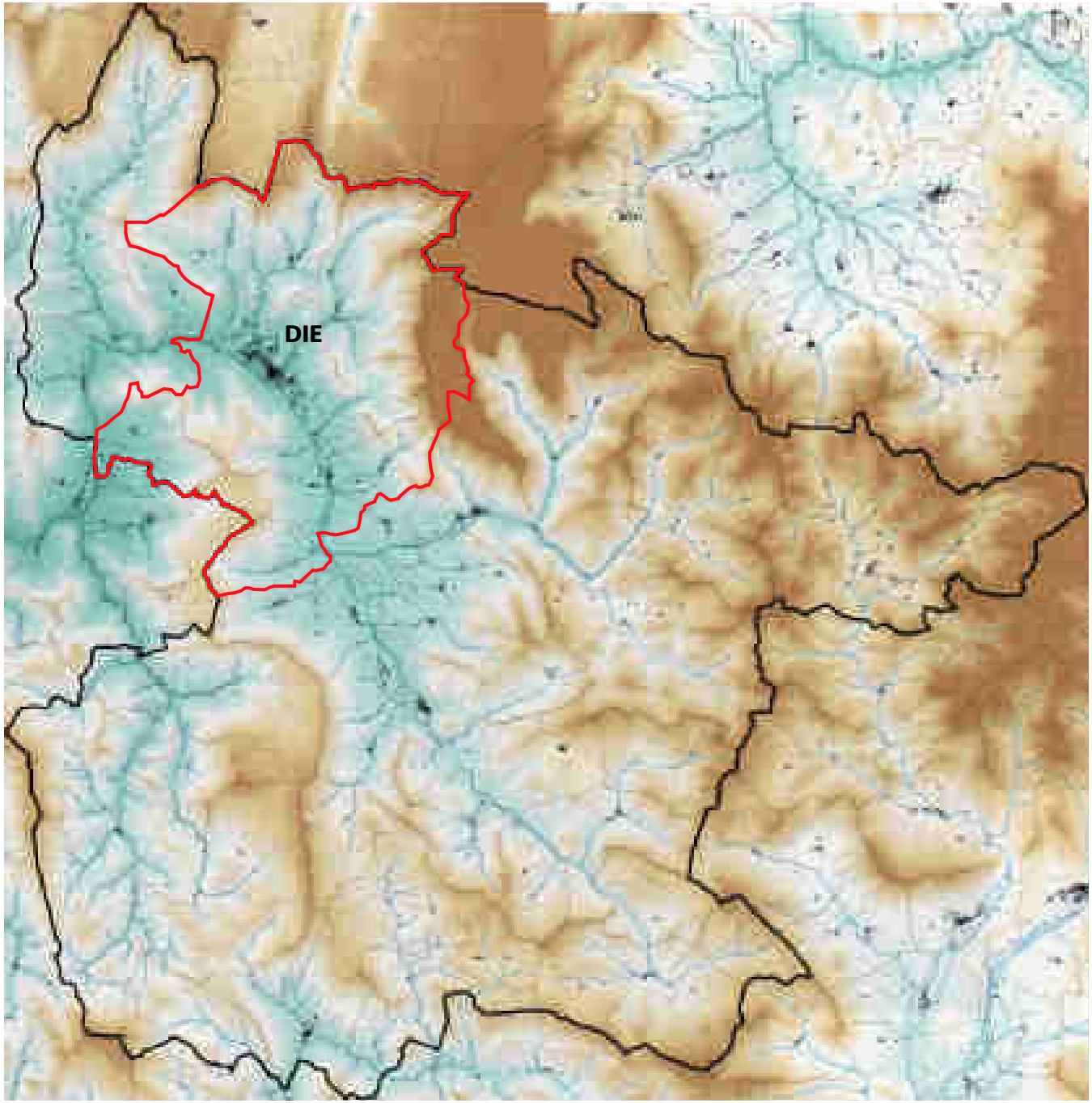

TEMPÉRATURES MOYENNES

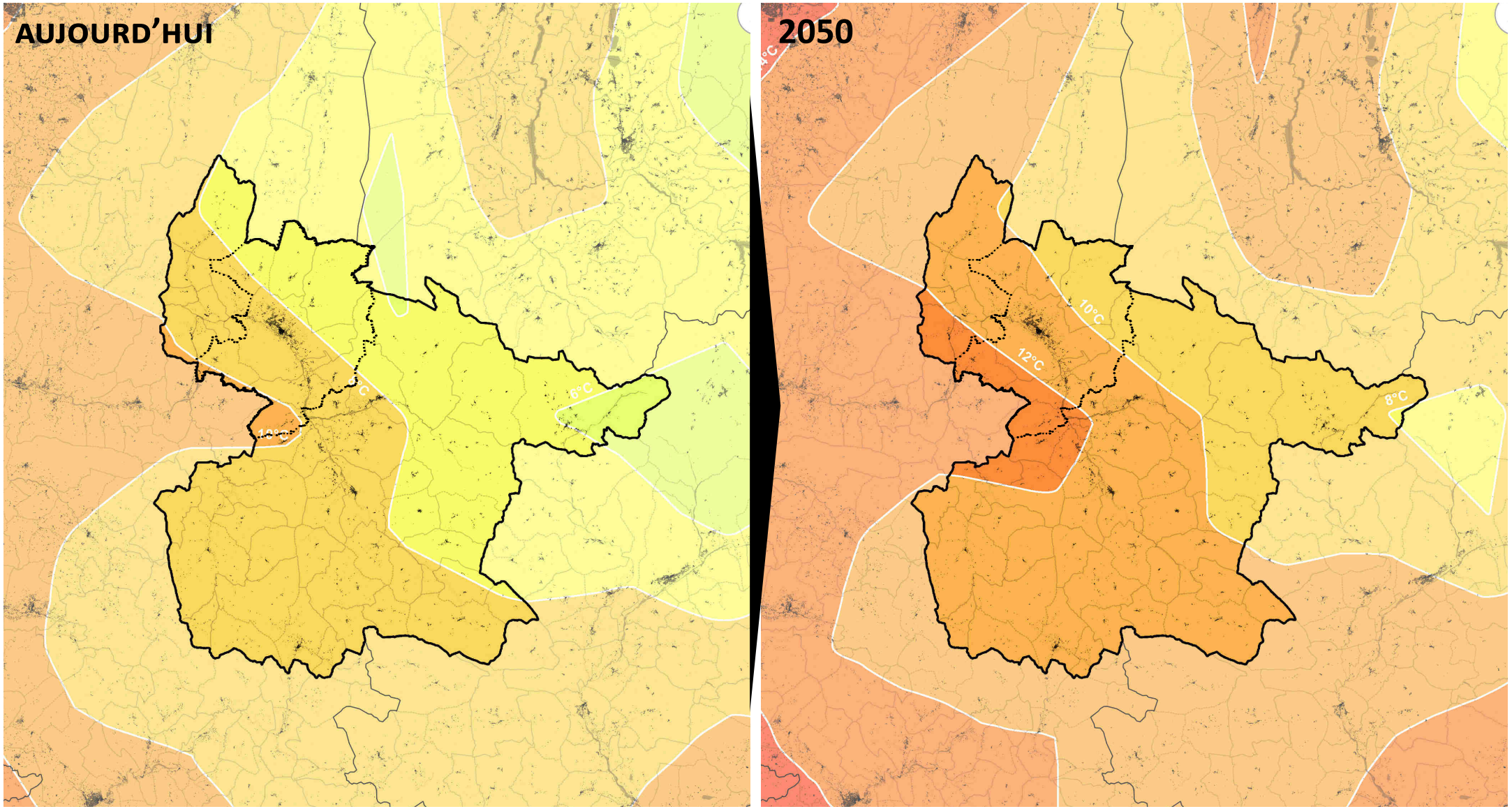

+2°C

NOMBRE DE JOURS CHAUDS > 25°C

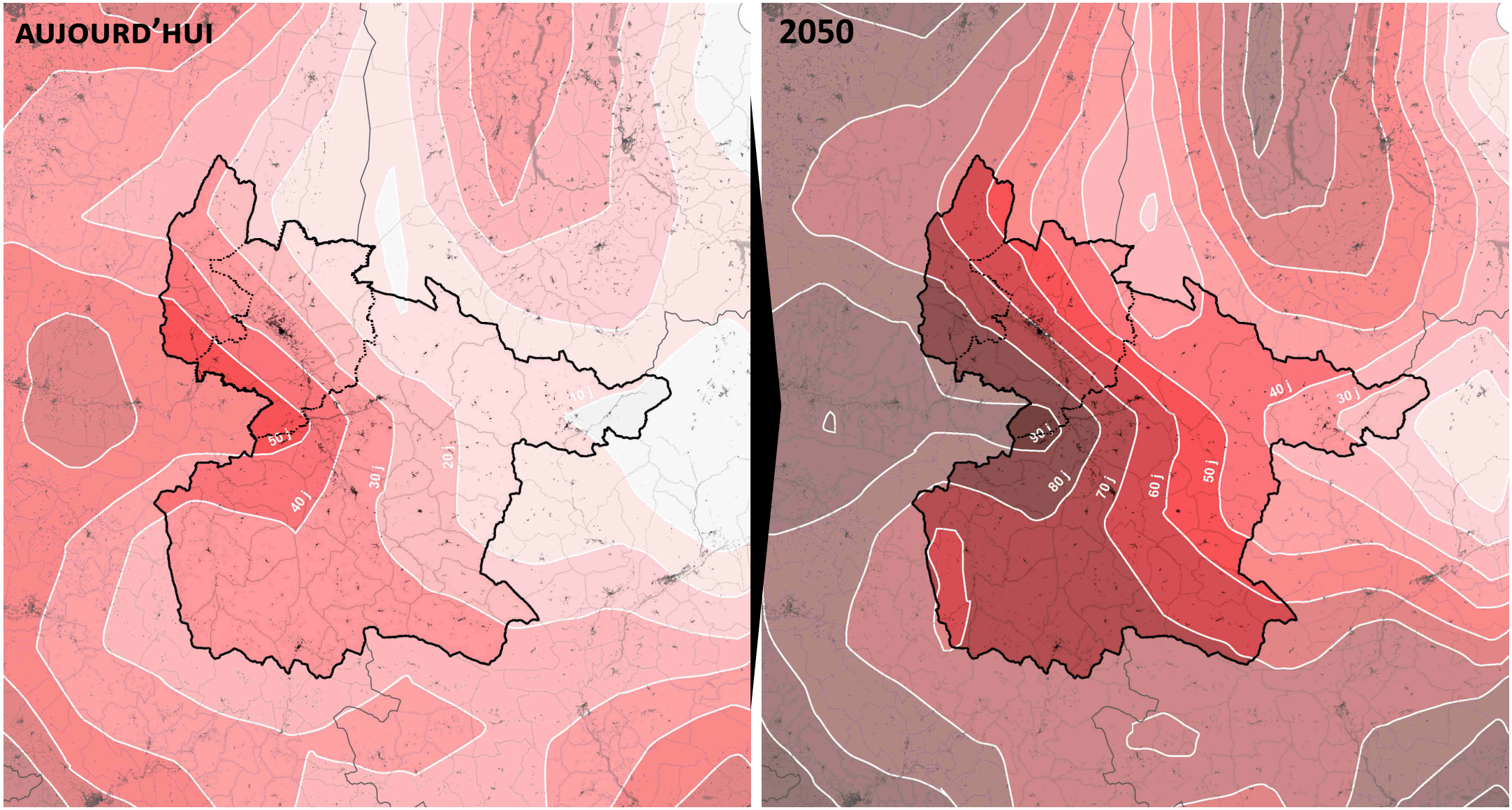

NOMBRE DE JOURS CHAUDS x2

NOMBRE DE JOURS DE GEL (<0°C)

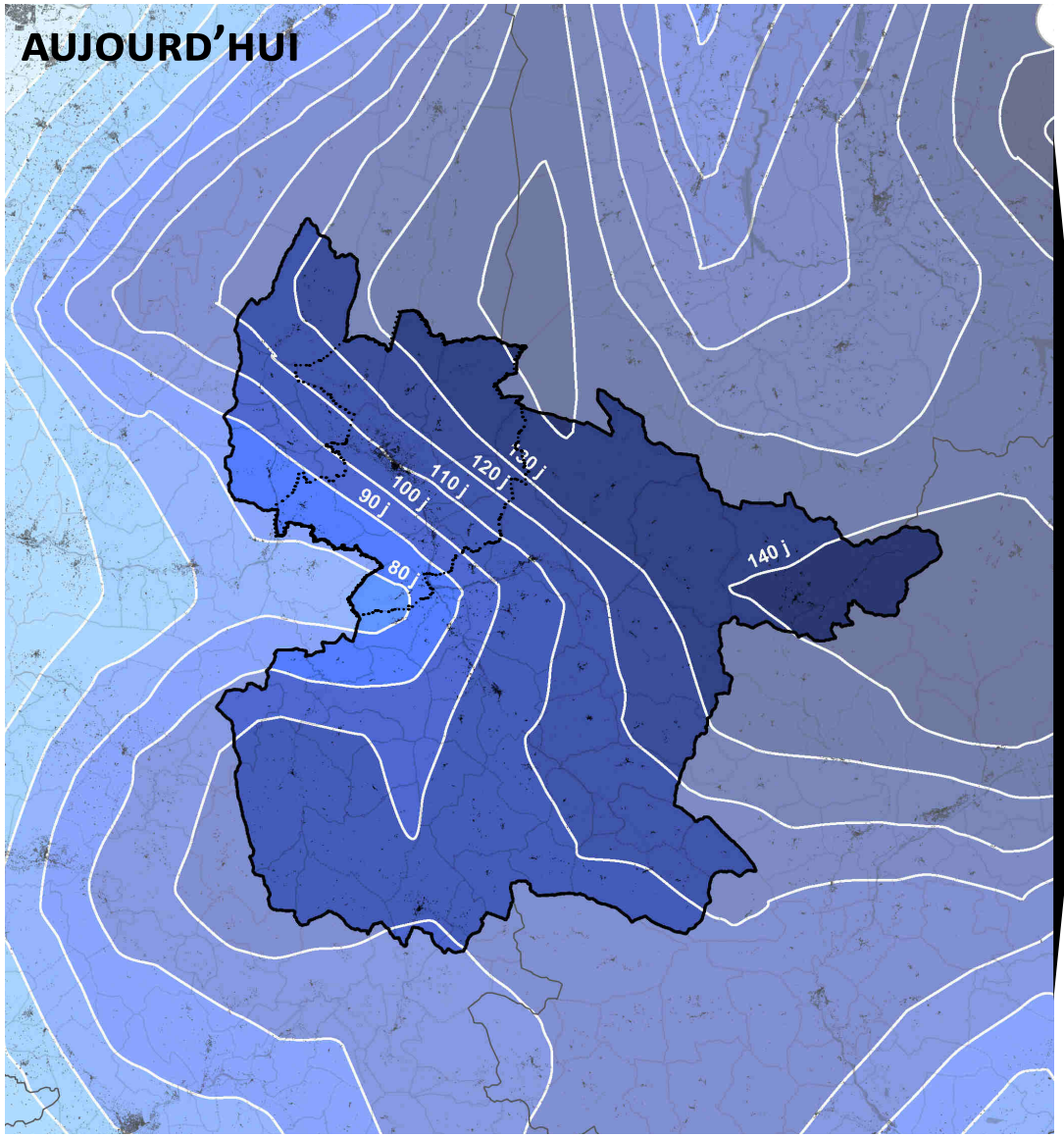

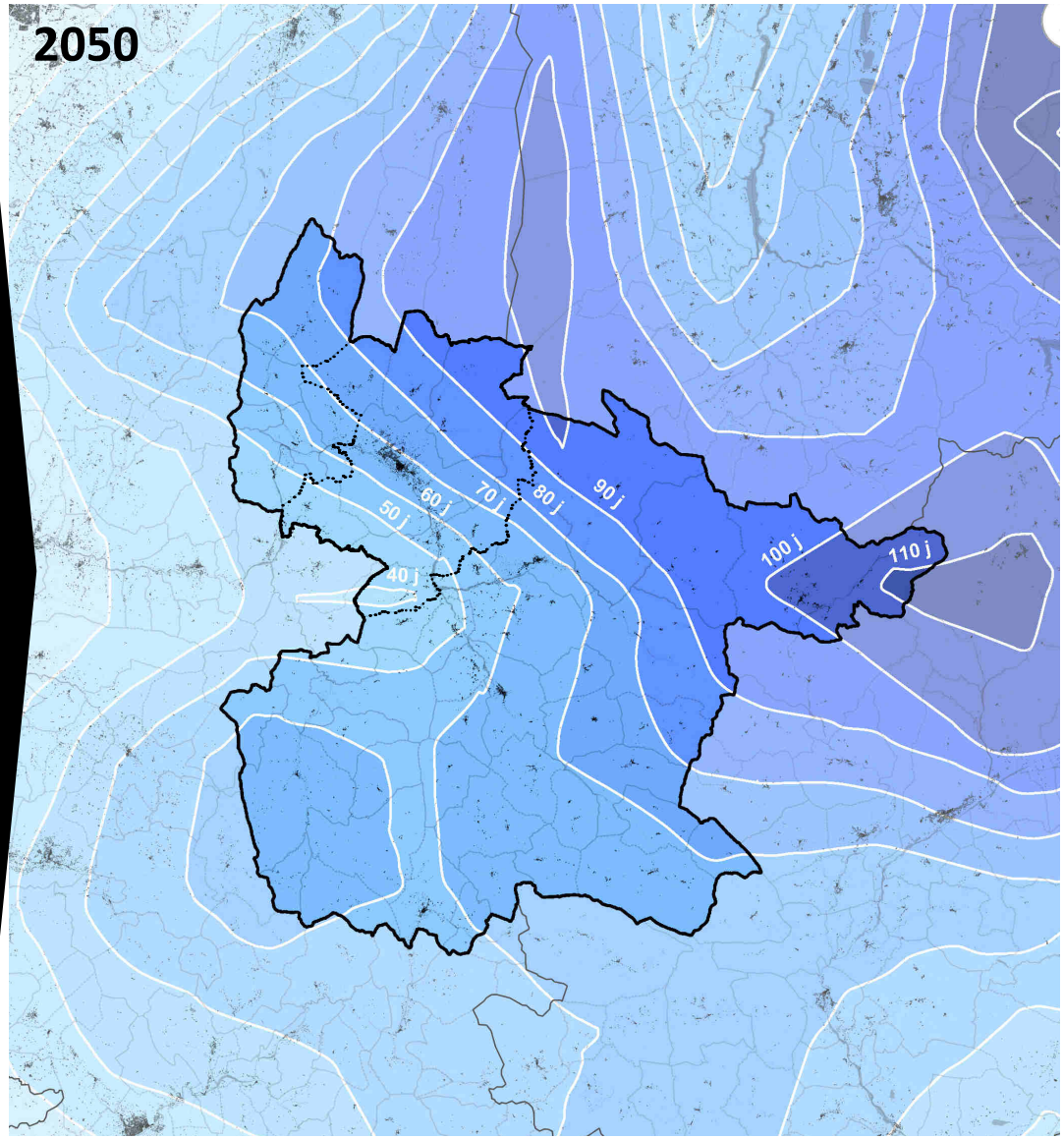

PRÉCIPITATIONS ANNUELLES (EN MM)

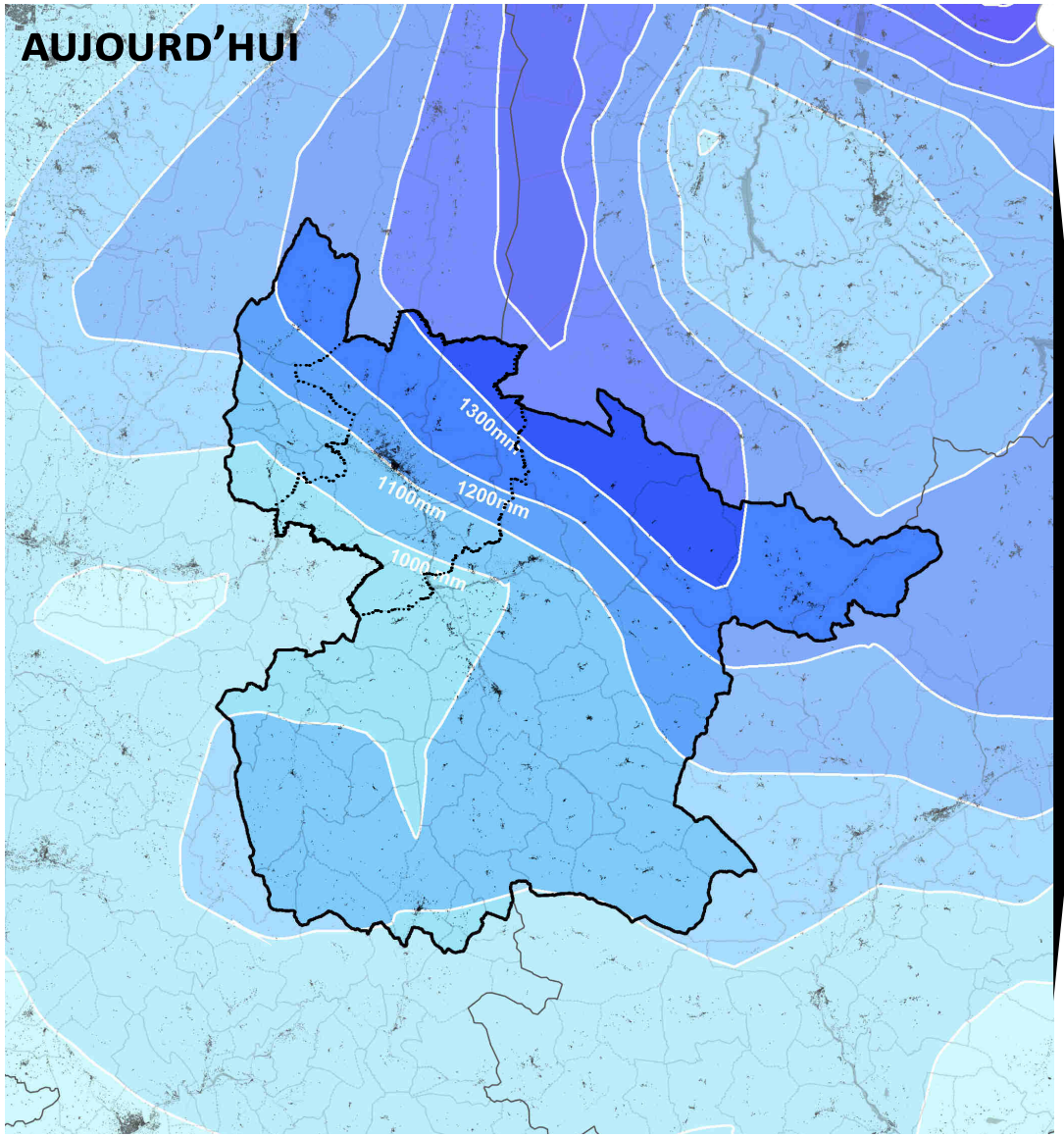

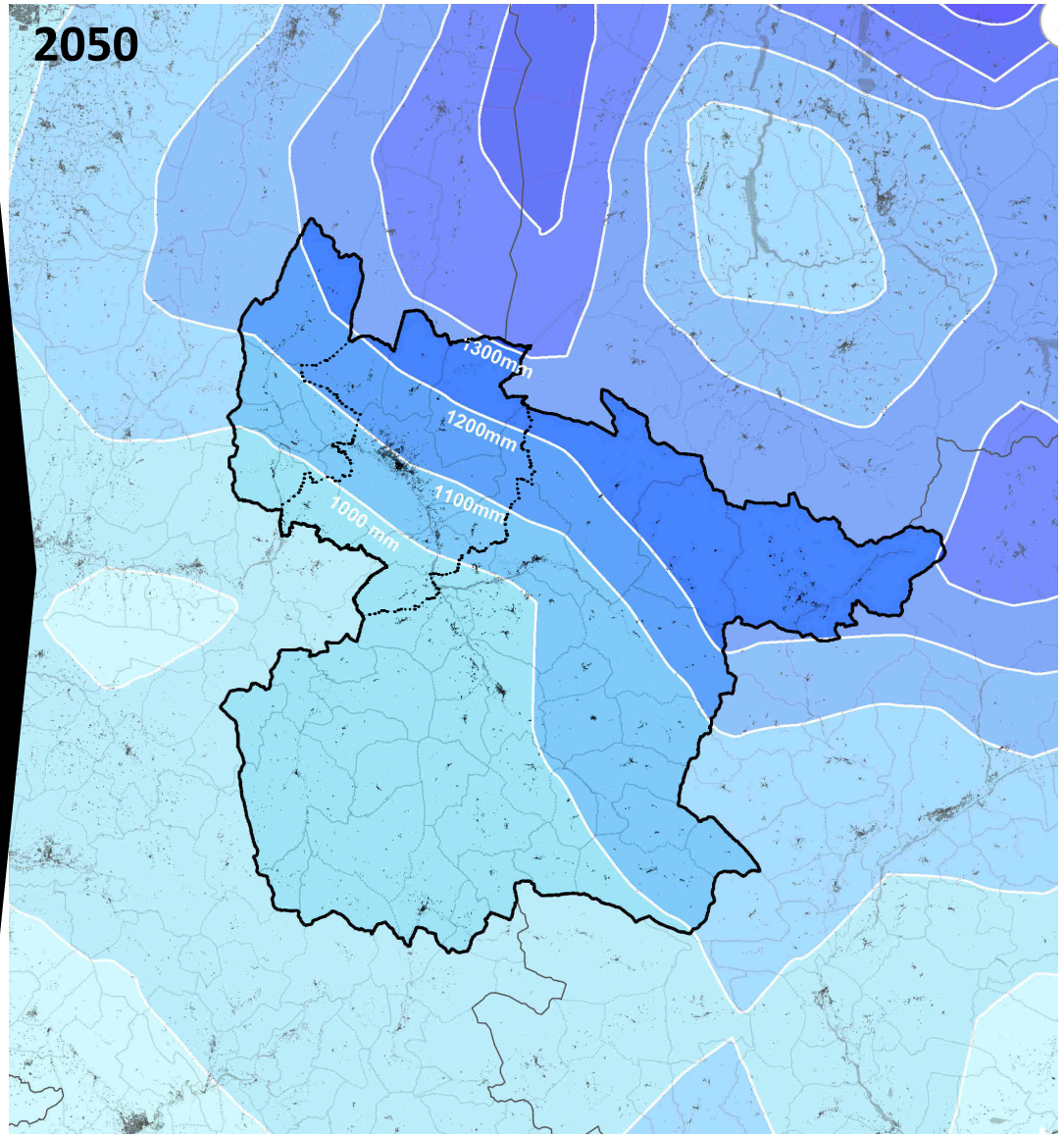

OCCUPATION GENERALE DES SOLS

- **DES SURFACES AGRICOLES LE LONG DE LA DRÔME ET DANS LES VALLÉES**
- **DES FORÊTS DE FEUILLUS ET DE CONIFÈRES SUR LES PENTES**
- **UNE CROISSANCE DE L'URBANISATION PRINCIPALEMENT À DIE**

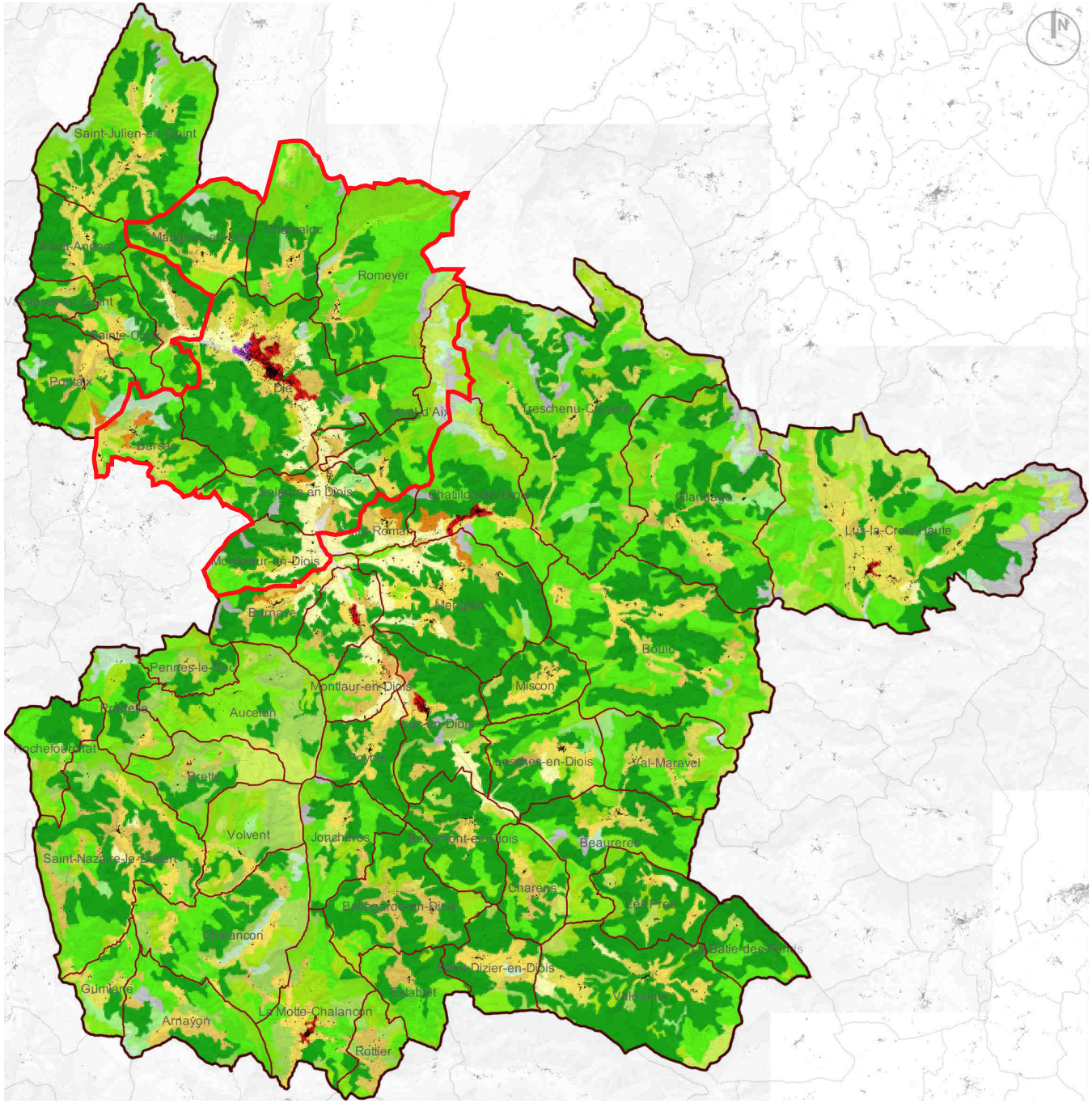

Occupation du sol en 2018

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 121 - Zones industrielles ou commerciales
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 221 - Vignobles
- 222 - Vergers et petits fruits
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 321 - Pelouses et pâturages naturels
- 322 - Landes et broussailles
- 323 - Végétation sclérophylle
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
- 331 - Plages, dunes et sable
- 332 - Roches nues

RESSOURCES MINERALES (SOUS-SOLS)

- **DES RESSOURCES PEU EXPLOITEES**
- **2 CARRIERES EN ACTIVITES EN FIN D'AUTORISATION** *(MARIGNAC, MONTMAUR) : CARRIÈRE DE CALCAIRE ET EXPLOITATION DE SABLES ET GRAVIERS*
- **9 ANCIENNES EXPLOITATIONS**
- **3 ANCIENNES EXPLOITATIONS MINIERES**

=> LE PLU CADRE LES AUTORISATIONS POUR CE TYPE D'ACTIVITÉS

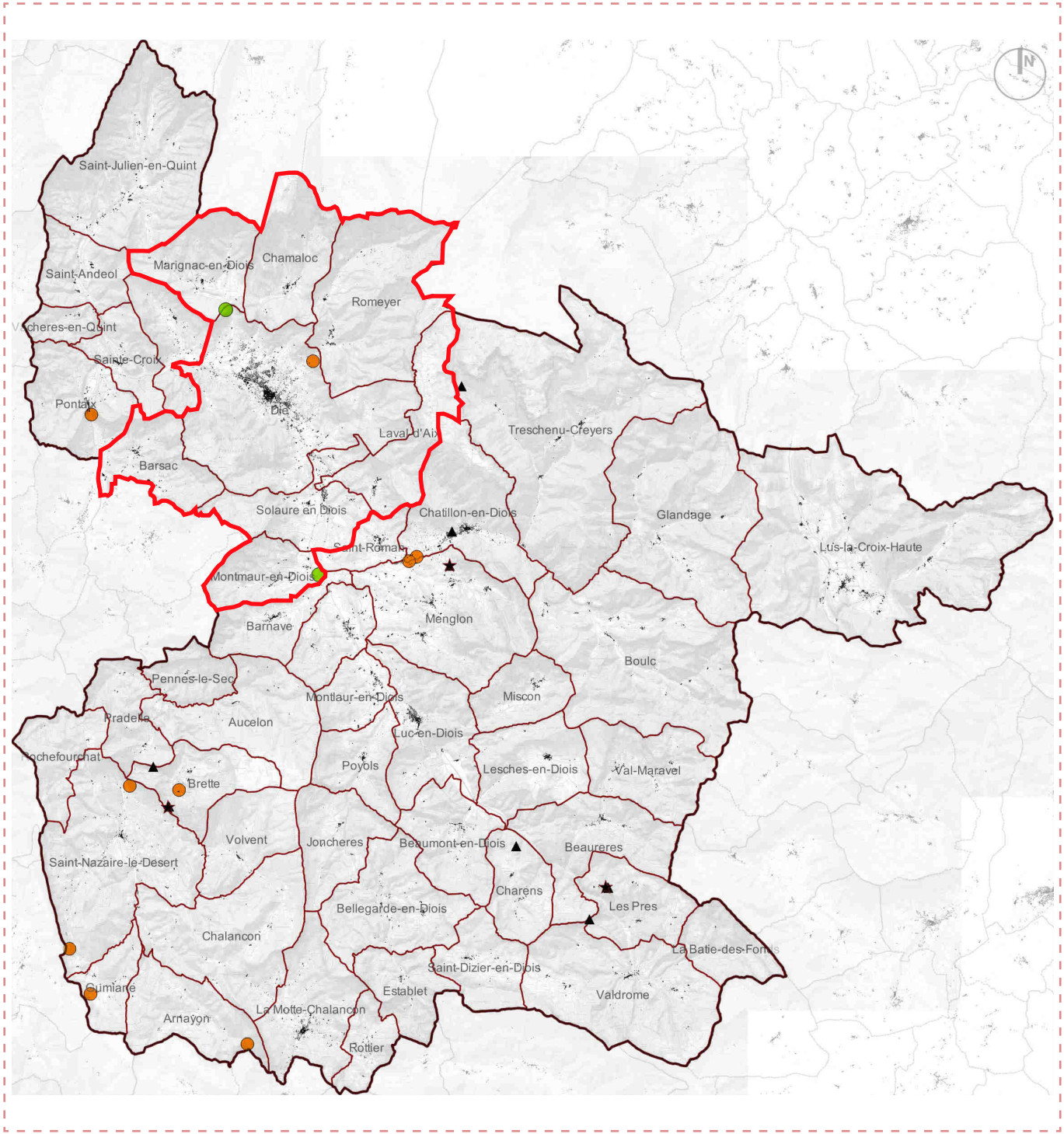

HYDROGRAPHIE

- **TROIS GRANDS BASSINS VERSANTS : LA DRÔME, L'OULE, LE BUECH**

=> INCIDENCES EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU, INONDATION (ET DONC DE CONSTRUCTIBILITÉ…)

- **LOCALEMENT,DIFFERENTS AFFLUENTS : RUISSEAU DE VALCROISSANT, DE MARIGNAC,DEMEYROSSE, LA COMANE**

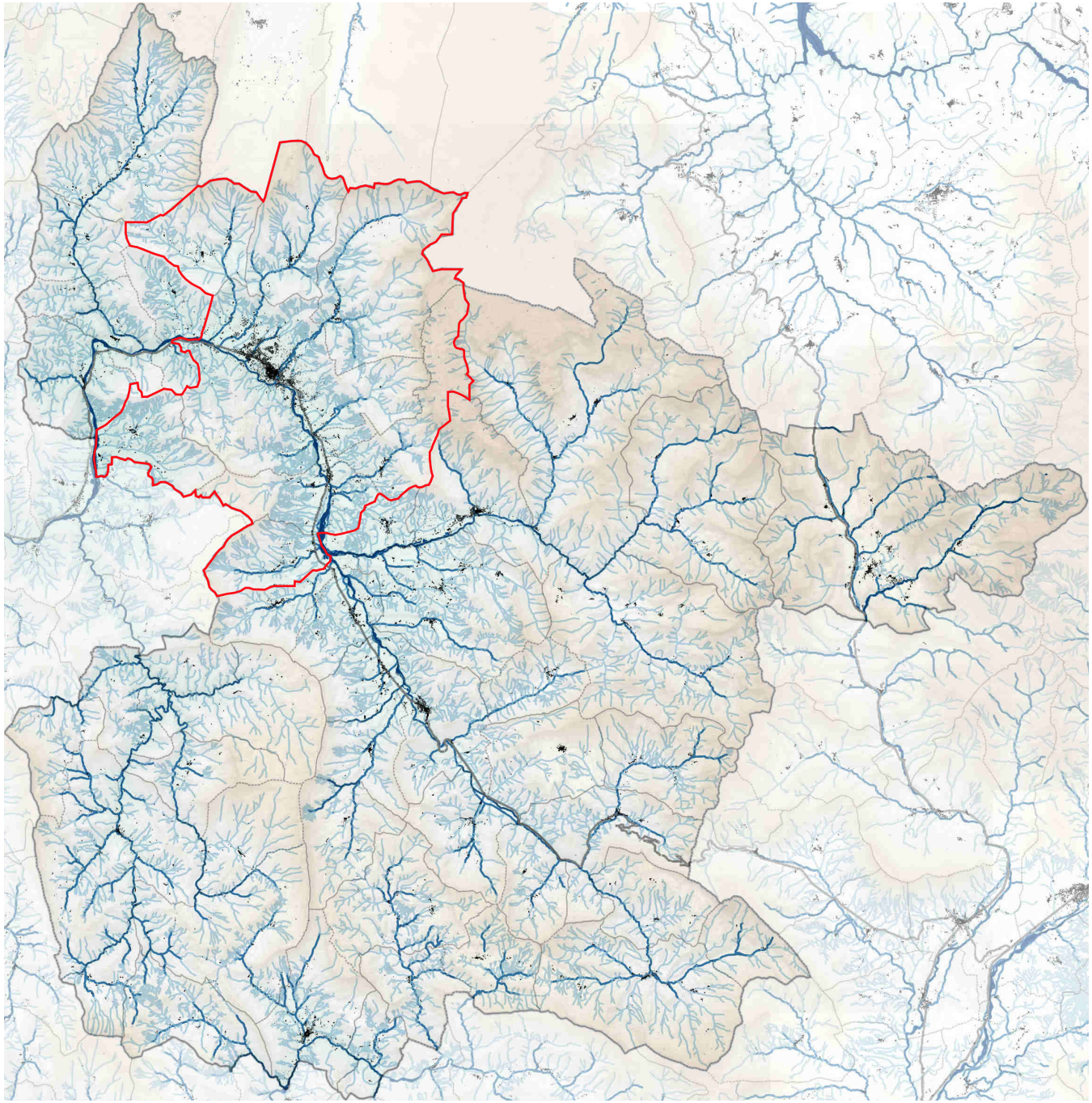

- **BON ÉTAT OU TRÈS BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE GLOBALEMENT**

- **ÉTAT MOYEN DE LA DRÔME EN AVAL DE DIE**

=> INCIDENCES SUR LES EAUX DE BAIGNADE…

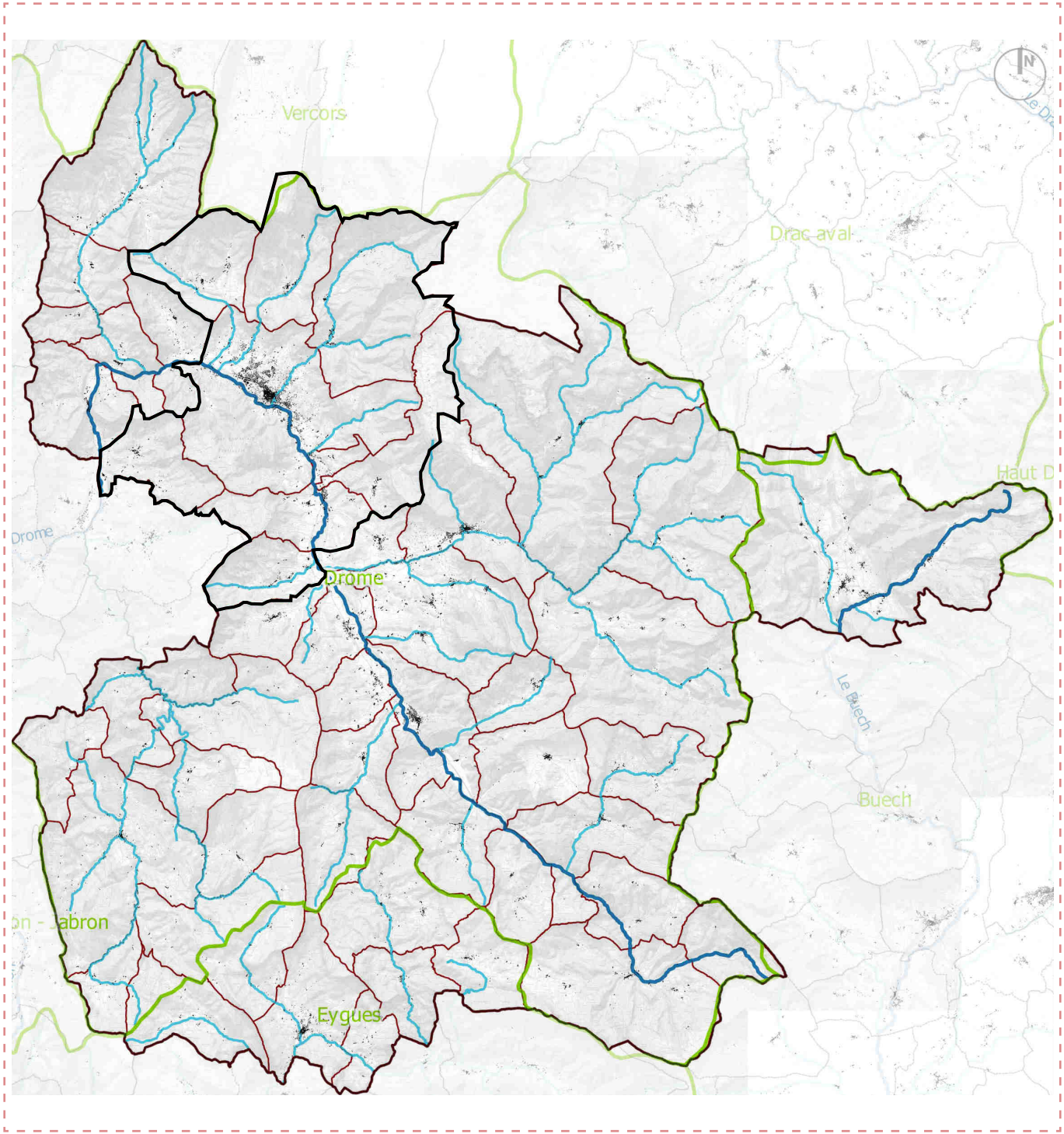

Limites administratives
Limites communales
Périmètre de la CCD

Cours d'eau principaux
Autres cours d'eau
Bassins versants

BIODIVERSITÉ

- **UNE BIODIVERSITÉ CONNUE ET RECONNUE (ZNIEFF)**

- **4 SITES NATURA 2000 : HAUTS PLATEAUX ET CONTREFORTS DU VERCORS, REBORD MÉRIDIONAL DU VERCORS ET MILIEUX ALLUVIAUX DE LA MOYENNE VALLÉE DE LA DRÔME**
- **ET UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE**

- **DES SITES NATURELS REMARQUABLES :**
- **MILIEUX ALLUVIAUX DE LA DRÔME, DÉFILÉ DE LA COMANE, CONFLUENCE DU BEZ ET DE LA DRÔME**
- **PLATEAU DE DIE ET RUISSEAU DE MEYROSSE, …**
- **VERCORS, MONTAGNE DE BEURE, MONTAGNE D'AMBEL…**

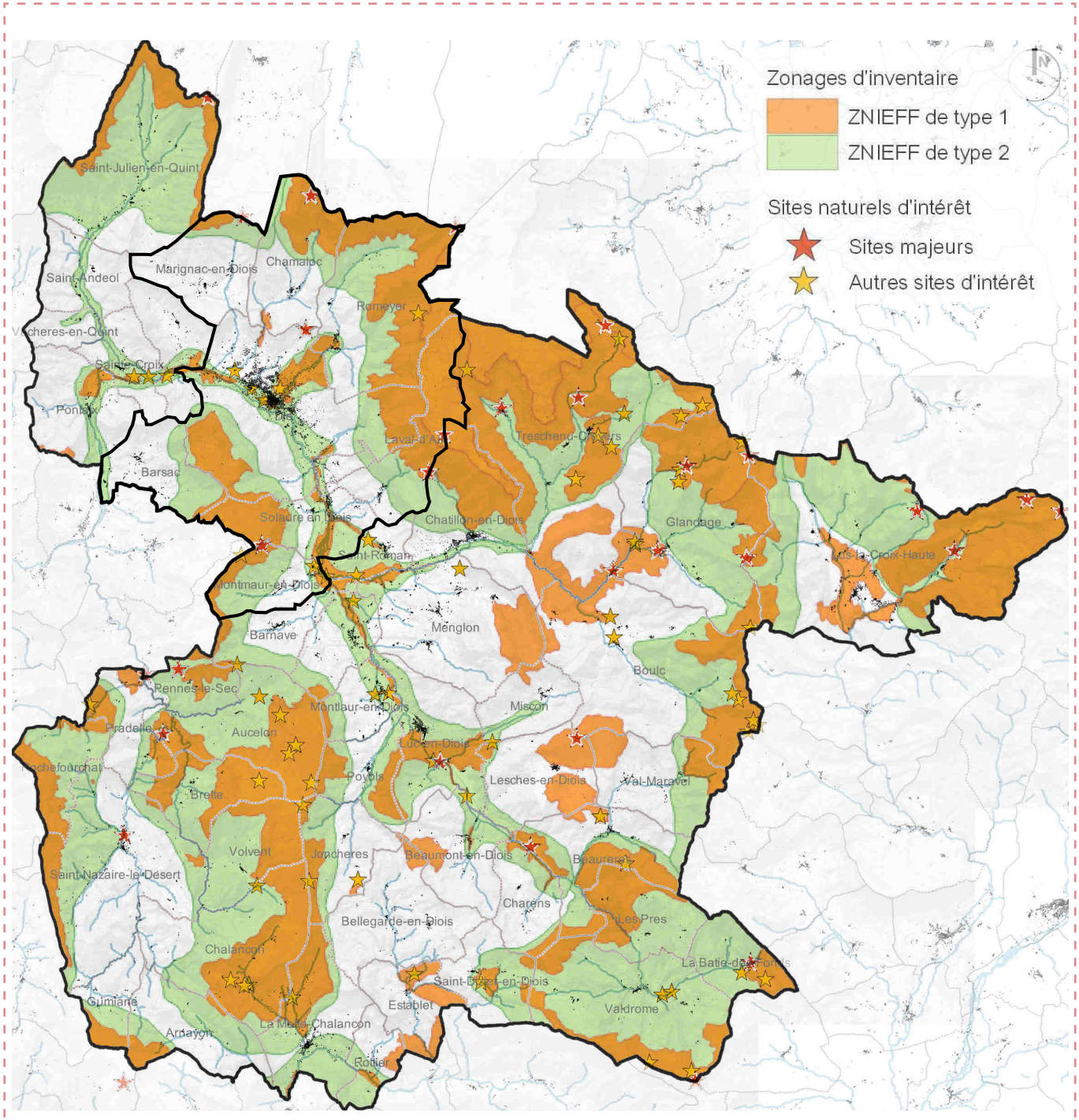

DES MILIEUX NATURELS DIVERSIFIES ET UNE BIODIVERSITE RICHE :

- MILIEUX ALLUVIAUX, MILIEUX ROCHEUX (GROTTES), PLATEAUX, FORÊT…
- Y COMPRIS À PROXIMITÉ DES VILLES (TULIPES…)

- CHIROPTÈRES REMARQUABLES : PETIT RHINOLOPHE, MINIOPTÈRE DE SCHREIBERS…
- OISEAUX DIVERS ET VARIÉS : CHOUETTE DE TENGMALM, AIGLE ROYAL, VAUTOUR FAUVE, TÉTRAS LYRE, …
- ROSALIE DES ALPES, CASTOR, LOUTRE, SABOT DE VÉNUS …

TOUTEFOIS, DES MENACES SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT :

DANS LE DIOIS : APPARITION ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ESPÈCES INVASIVES ET PROBLÉMATIQUES : *PYRALE DU BUIS, FRELONS ASIATIQUES, RENOUÉES …*

CAUSES DIVERSES : *CHANGEMENTS CLIMATIQUES, MODIFICATIONS DES PRATIQUES AGRICOLES, DES PAYSAGES, …*

EN FRANCE : DÉCLIN MASSIF DE LA BIODIVERSITÉ : -22% DES OISEAUX DEPUIS 30 ANS, -38% DES CHAUVES-SOURIS DEPUIS 10 ANS, …

- **DES ZONES HUMIDES LE LONG DES COURS D'EAU**

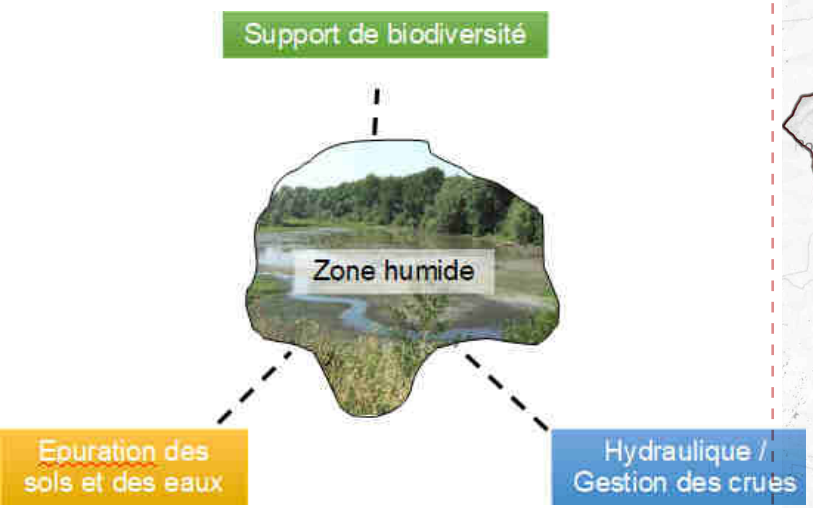

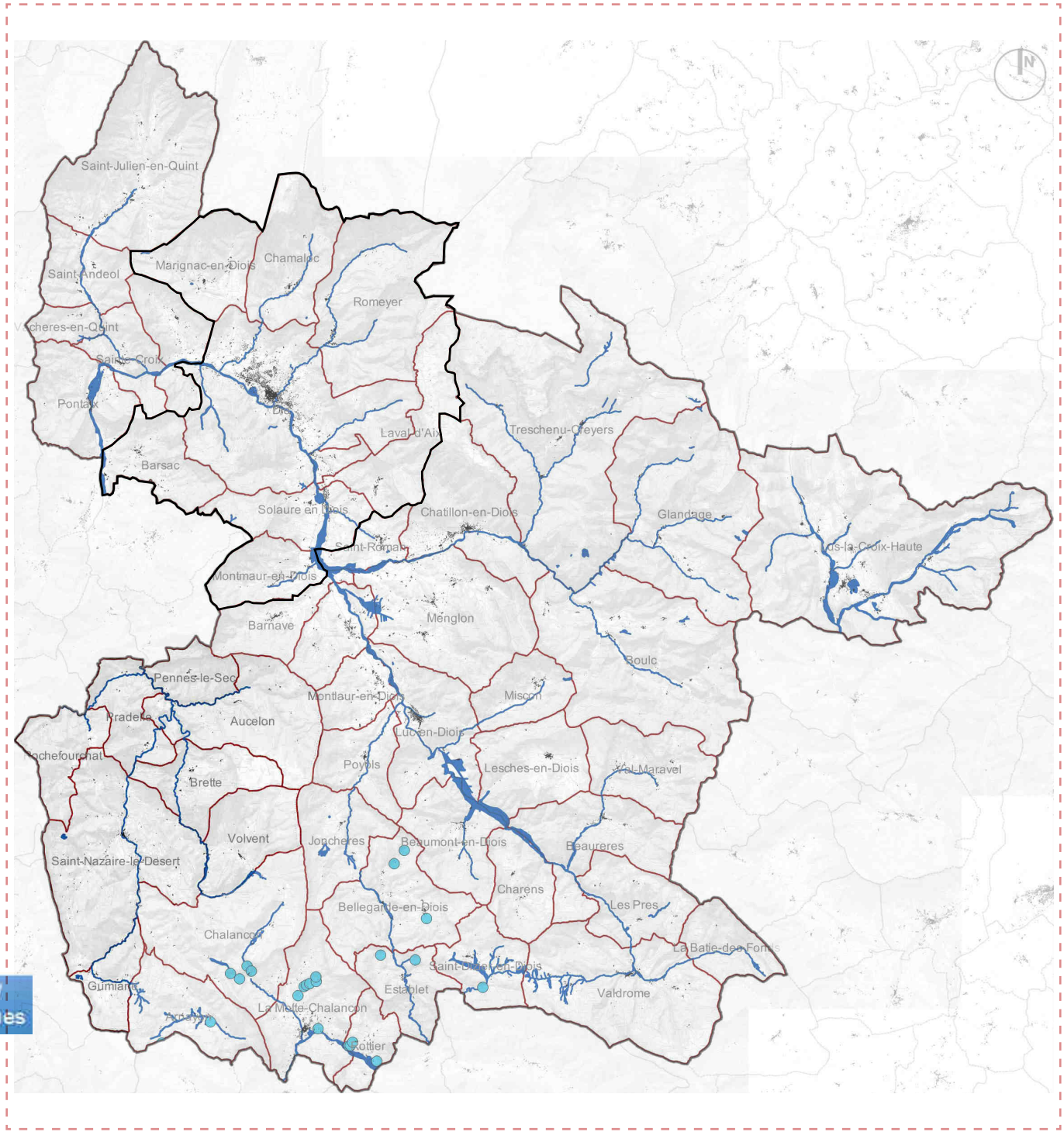

TRAME VERTE ET BLEUE FONCTIONNELLE

- LESRÉSERVOIRSDEBIODIVERSITÉ OCCUPENT UNE GRANDE PARTIE DU TERRITOIRE
- ILS SONT RELIÉS ENTRE EUX PAR UN ENSEMBLE D'ESPACES RELAIS NATURELS OU AGRICOLES ET DES AXES DE DÉPLACEMENT PRÉFÉRENTIELS POUR LA FAUNE ET LA FLORE (CORRIDORS ÉCOLOGIQUES)
- LES POINTS DE CONFLIT, PEU NOMBREUX, SONT LIMITÉS AUX PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT SUR LE TERRITOIRE

=> LE PLU DOIT CONTRIBUER AU MAINTIEN DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET S'INSCRIT DANS LES SCHÉMAS RÉGIONAUX

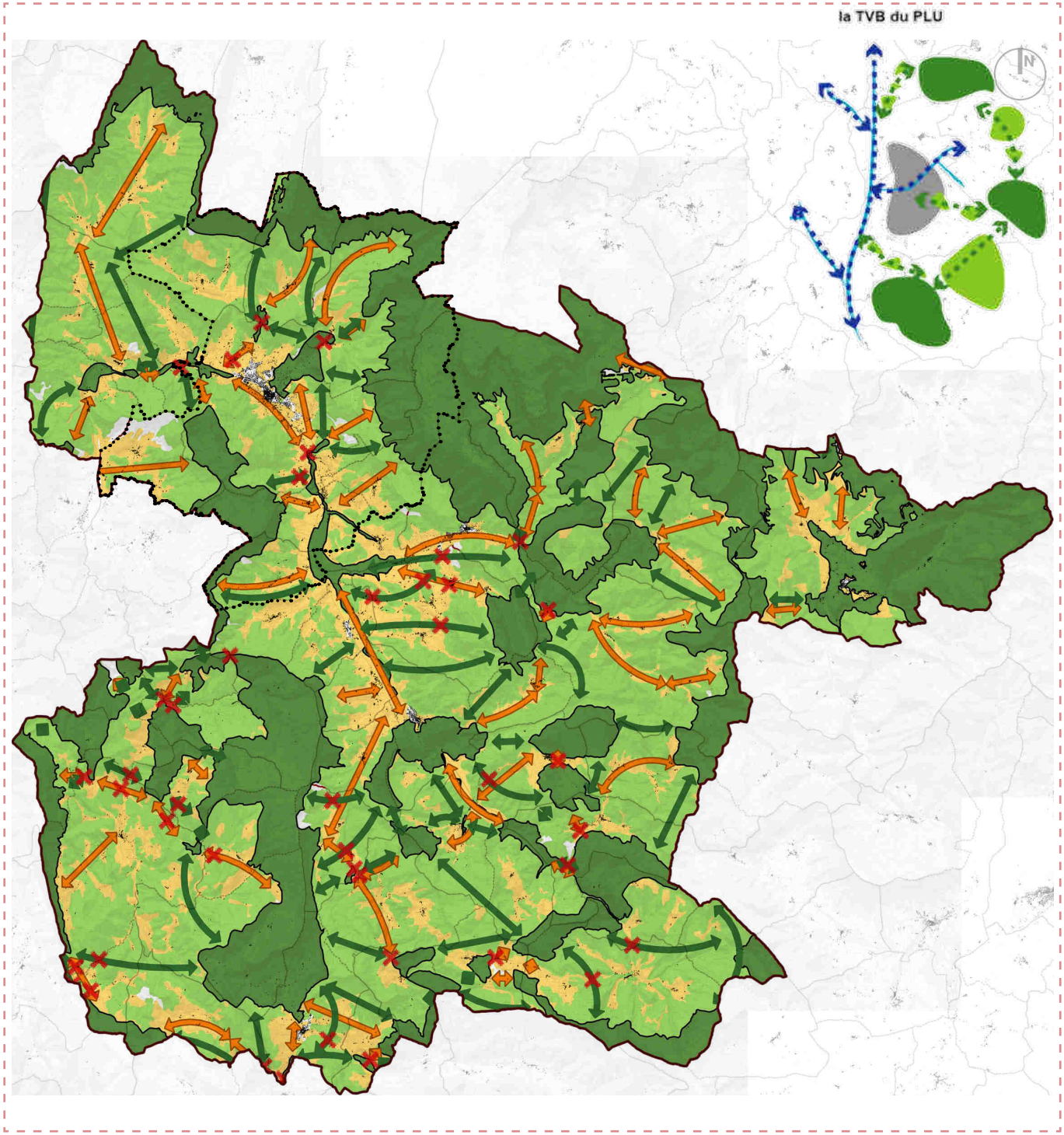

GAZ À EFFET DE SERRE & CONSOMMATION D'ÉNERGIE

EMISSIONS DE GES :

- - 24% DEPUIS 2005 (SURTOUT DANS LE RÉSIDENTIEL)
- SOURCES PRINCIPALES : AGRICULTURE, TRANSPORT ROUTIER ET RÉSIDENTIEL

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (OBJECTIFS SDRADDET)

- - 6% ENTRE 1990 ET 2012

DRÔME

- - 13% DEPUIS 2005

OBJECTIFS NATIONAUX (LOI TEPCV)

DIVISION PAR 4 DES ÉMISSIONS GES D'ICI 2050 (DEPUIS 1990)

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE :

- - 17% DEPUIS 2005
- DES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

DRÔME

- - 4% DEPUIS 2005

DIMINUTION DE 50% DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE D'ICI 2050

GAZ À EFFET DE SERRE & CONSOMMATION D'ÉNERGIE

BESOINS EN CLIMATISATION *(EN DEGRÉS JOURS UNIFIÉS)*

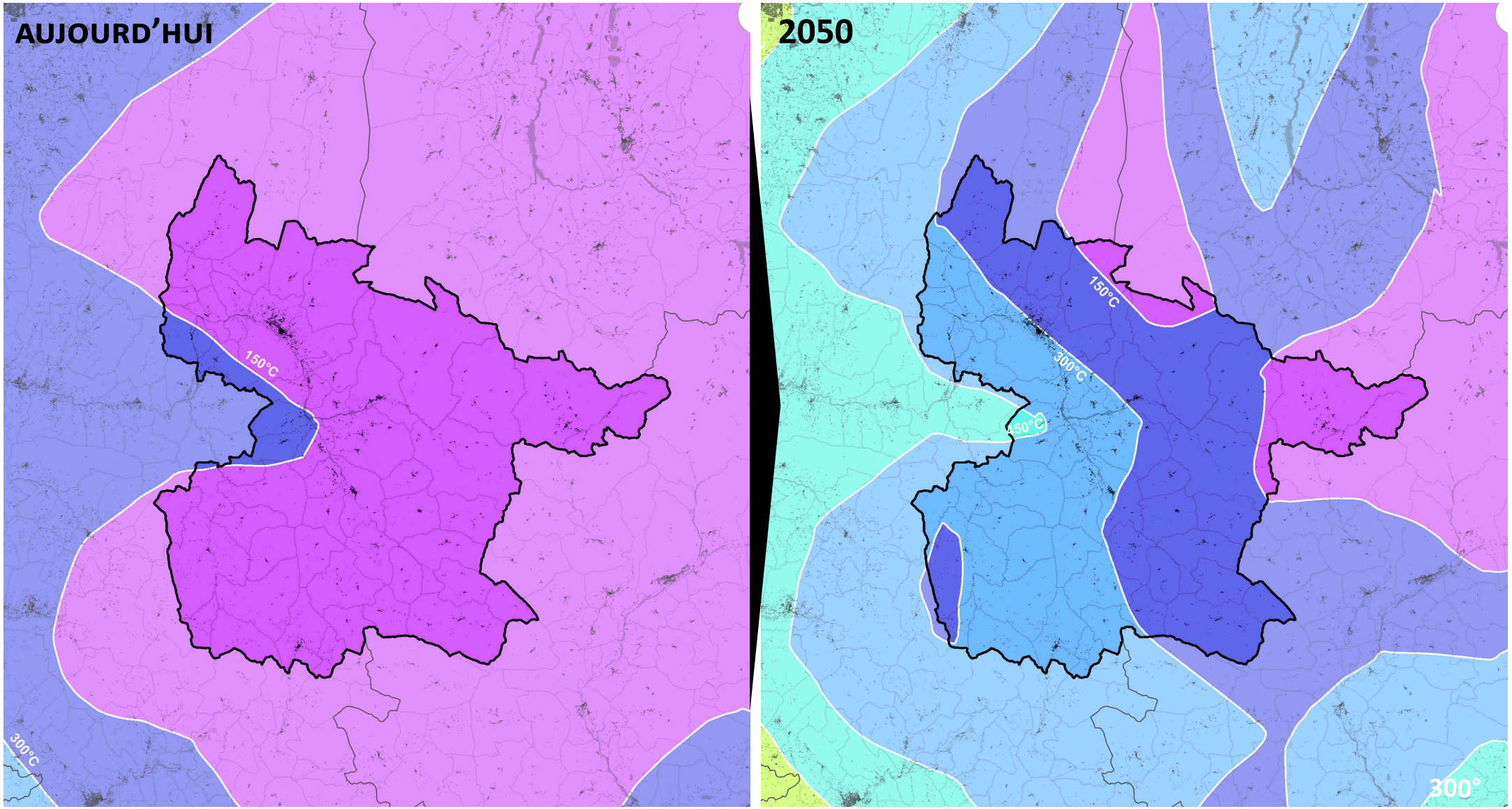

CLIMATISATION = APPORTER DU «FRAIS» POUR MAINTENIR UNE TEMPÉRATURE DE CONFORT DE 19°C DANS UN LOCAL

x 2,5

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

- **PRODUCTION STABLE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DEPUIS 2010**
- **ENVIRON ¼ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE**

- **ESSENTIELLEMENT BOIS (ET AUTRE BIOMASSE SOLIDE), HYDROÉLECTRICITÉ, POMPES À CHALEUR ET PHOTOVOLTAÏQUE**

- **POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT :**
  - *HYDROÉLECTRICITÉ*
  - *ÉNERGIE SOLAIRE THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE*
  - *ÉNERGIE ÉOLIENNE*
  - *BOIS ÉNERGIE ET AUTRES BIOMASSES*
  - *POMPES À CHALEUR*

SECTEURS POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

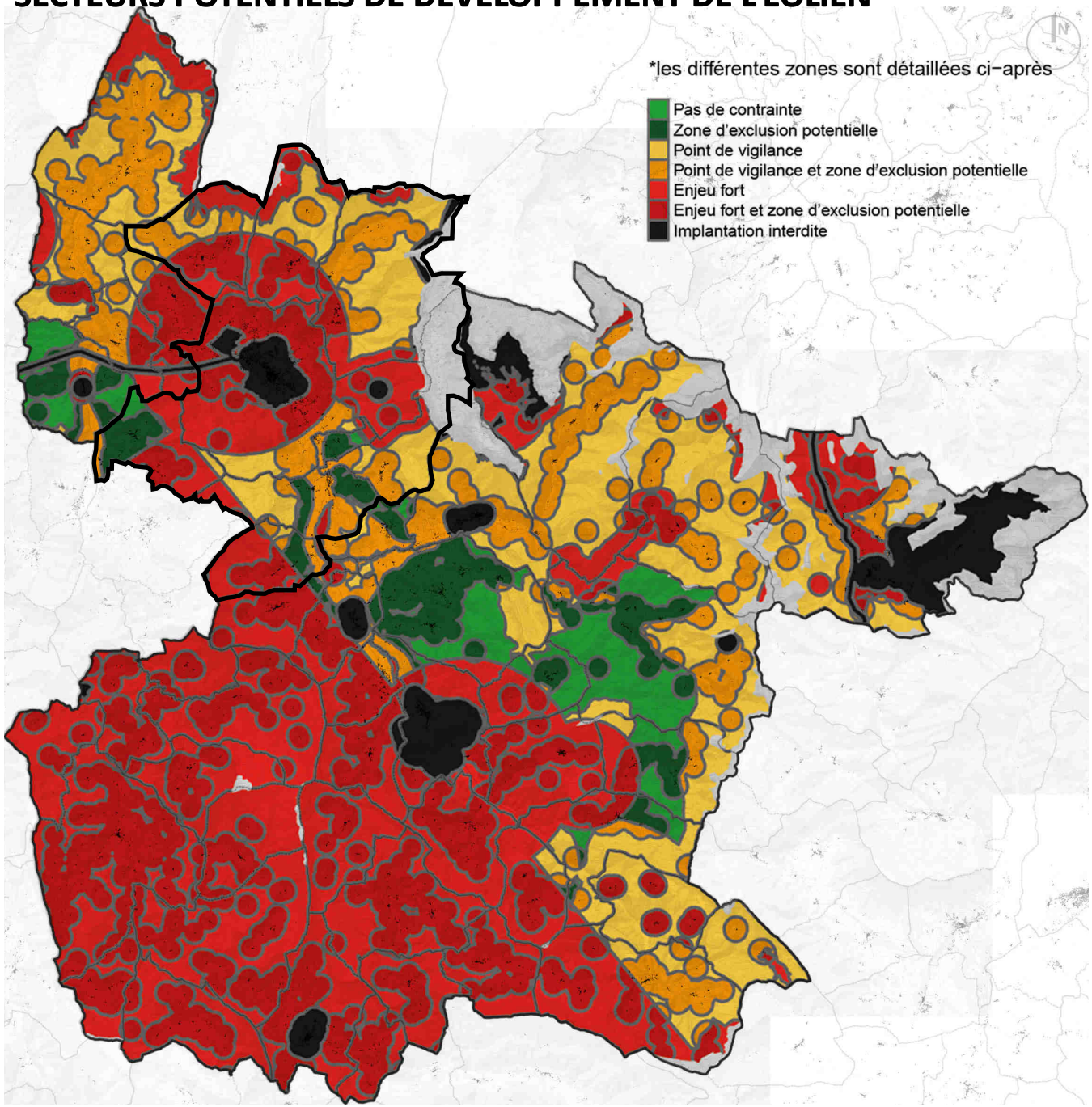

- **ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES FAIBLE À MOYEN (AU NIVEAU DES CONTREFORTS DU VERCORS)**
- **ZONE DE SISMICITÉ MODÉRÉE**
- **GLISSEMENTSDETERRAIN, ÉBOULEMENTS ET ZONES D'ÉROSION DES BERGES RECENSÉS**

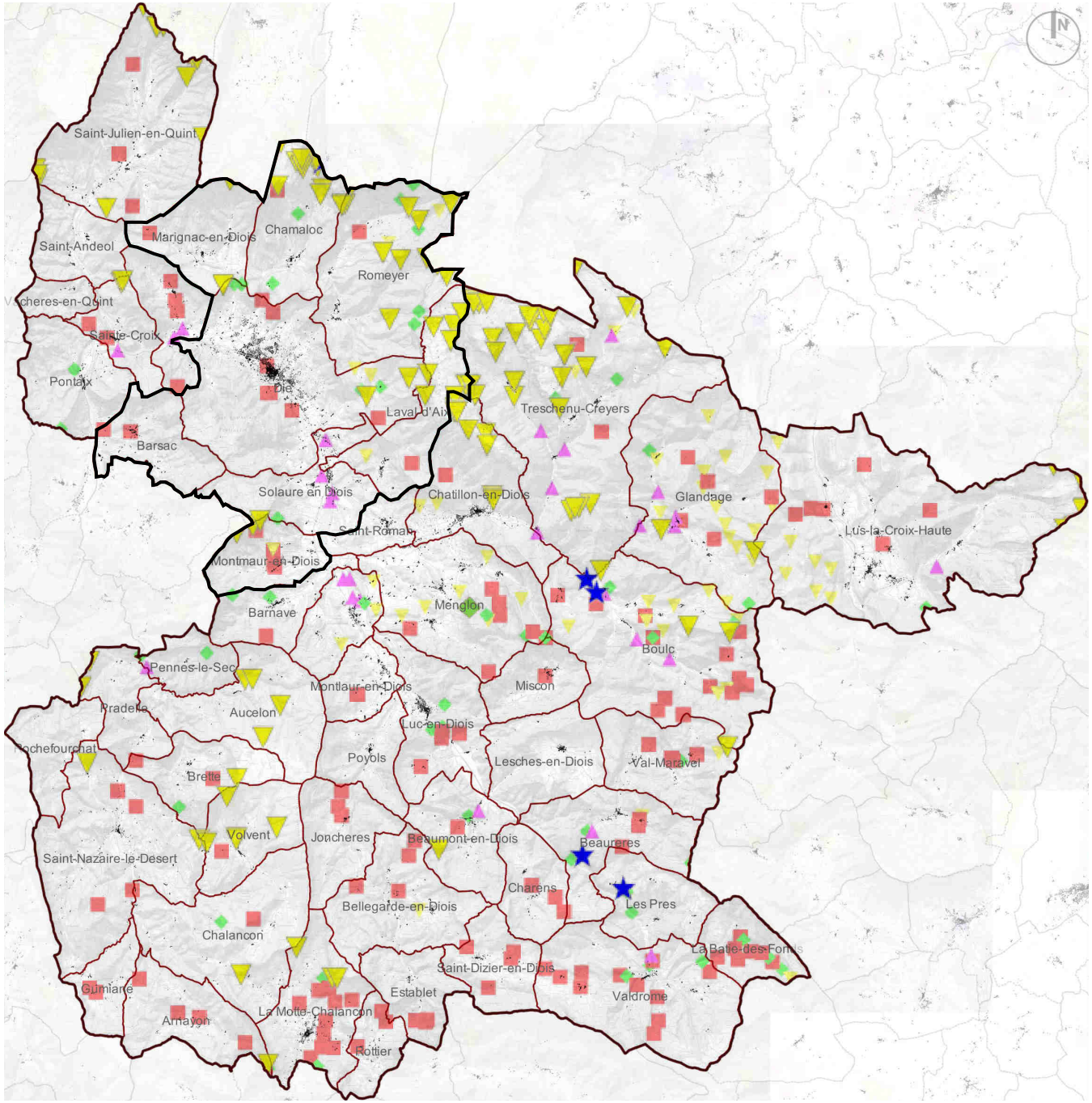

Limites administratives
- Limites communales
- Périmètre de la CCD

Mouvements de terrain
- Glissement
- Eboulement
- Coulee
- Effondrement
- Erosion des berges

Cavités souterraines
- Cave
- Carrière
- Naturelle
- Indéterminée
- Galerie
- Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- Puits
- Souterrain

- **6 PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES «PRESCRITS» POUR LE RISQUE INONDATION (BARSAC, DIE, LAVAL-D'AIX, MONTMAUR-EN-DIOIS, ROMEYER, SOLAURE-EN-DIOIS), DONT 3 AVEC UNE CARTOGRAPHIE PRÉCISE DU RISQUE**
- **1 PPR APPROUVÉ POUR LES MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR MONTMAUR-EN-DIOIS**

=> SECTEURS DE CONSTRUCTIBILITÉ INTERDITE OU LIMITÉE (IMPOSÉS AU PLUI)

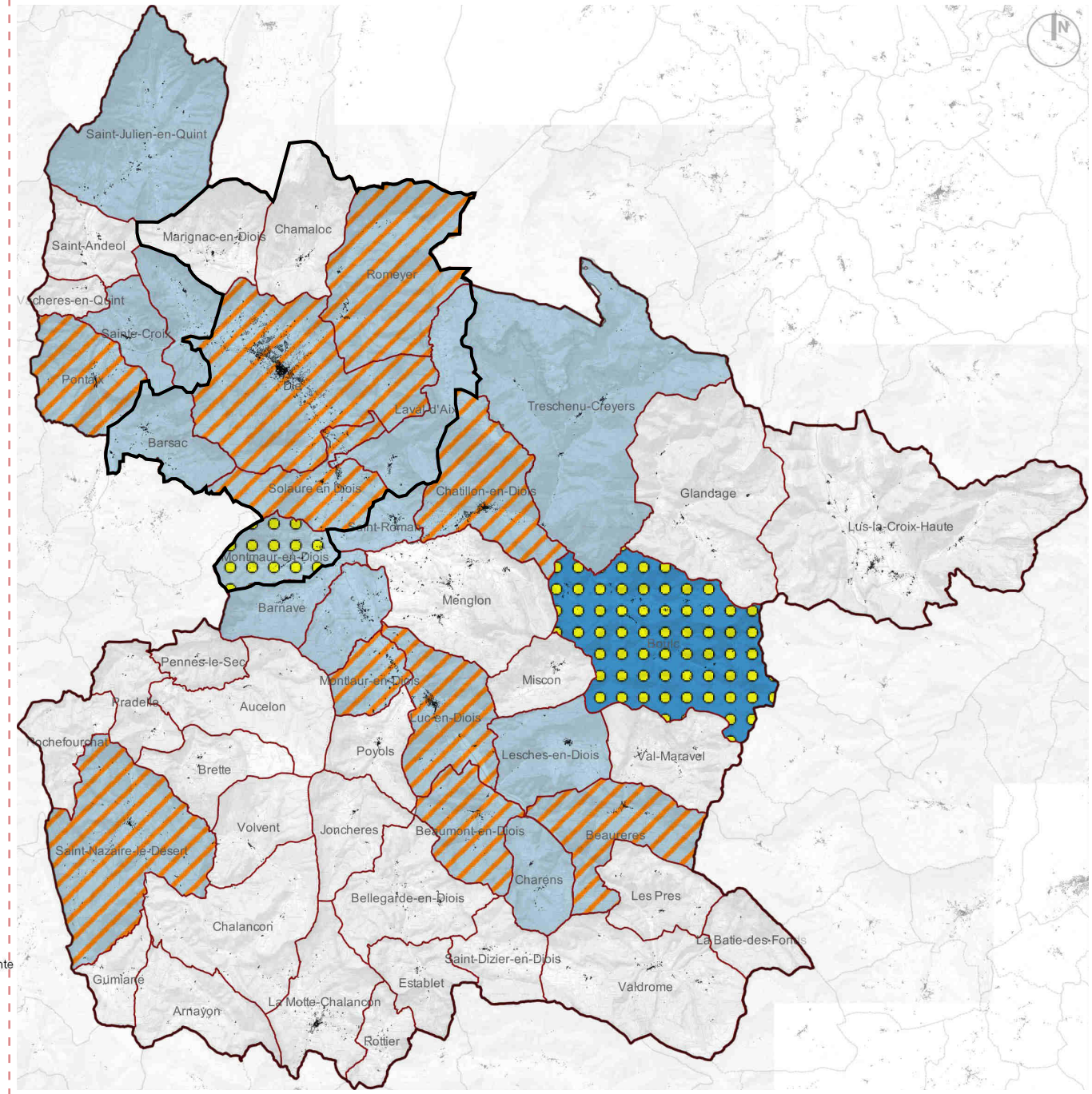

GAZ A EFFET DE SERRE ET QUALITE DE L'AIR

COMME TOUTE LA DRÔME, TERRITOIRE PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ AUX ÉMISSIONS D'OZONE

AVEC UN DÉPASSEMENT RÉGULIER DE LA VALEUR CIBLE POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

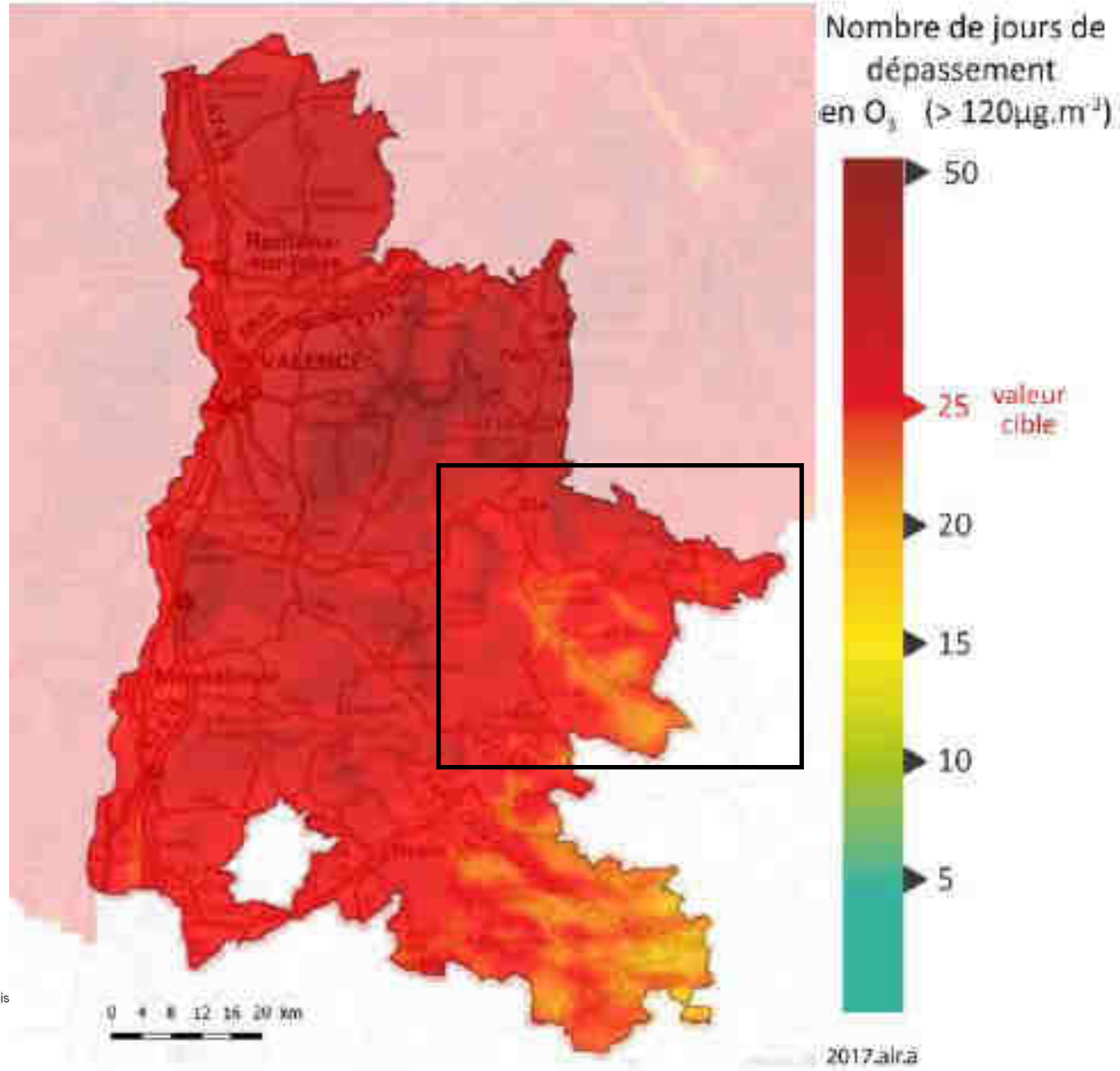

Limites administratives
- Limites communales
- Périmètre de la CCD

Risque TMD
- Risque TMD et TMD par canalis
- Risque TMD

Drôme

RESSOURCE EN EAU VULNERABLE

- **UNE UTILISATION ESSENTIELLEMENT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (UNE VINGTAINE DE CAPTAGES AEP) ET POUR L'IRRIGATION**

- **LES ALLUVIONS DE LA DRÔME CONSTITUANT UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCD**

ENTITÉS PAYSAGÈRES

5 GRANDES ENTITÉS

- VALLÉES BORDIÈRES DU VERCORS
- VALLÉE DE LA DROME
- BASSIN DU BEZ
- HAUTE-VALLÉE DU BUËCH
- BASSIN DE LA ROANNE

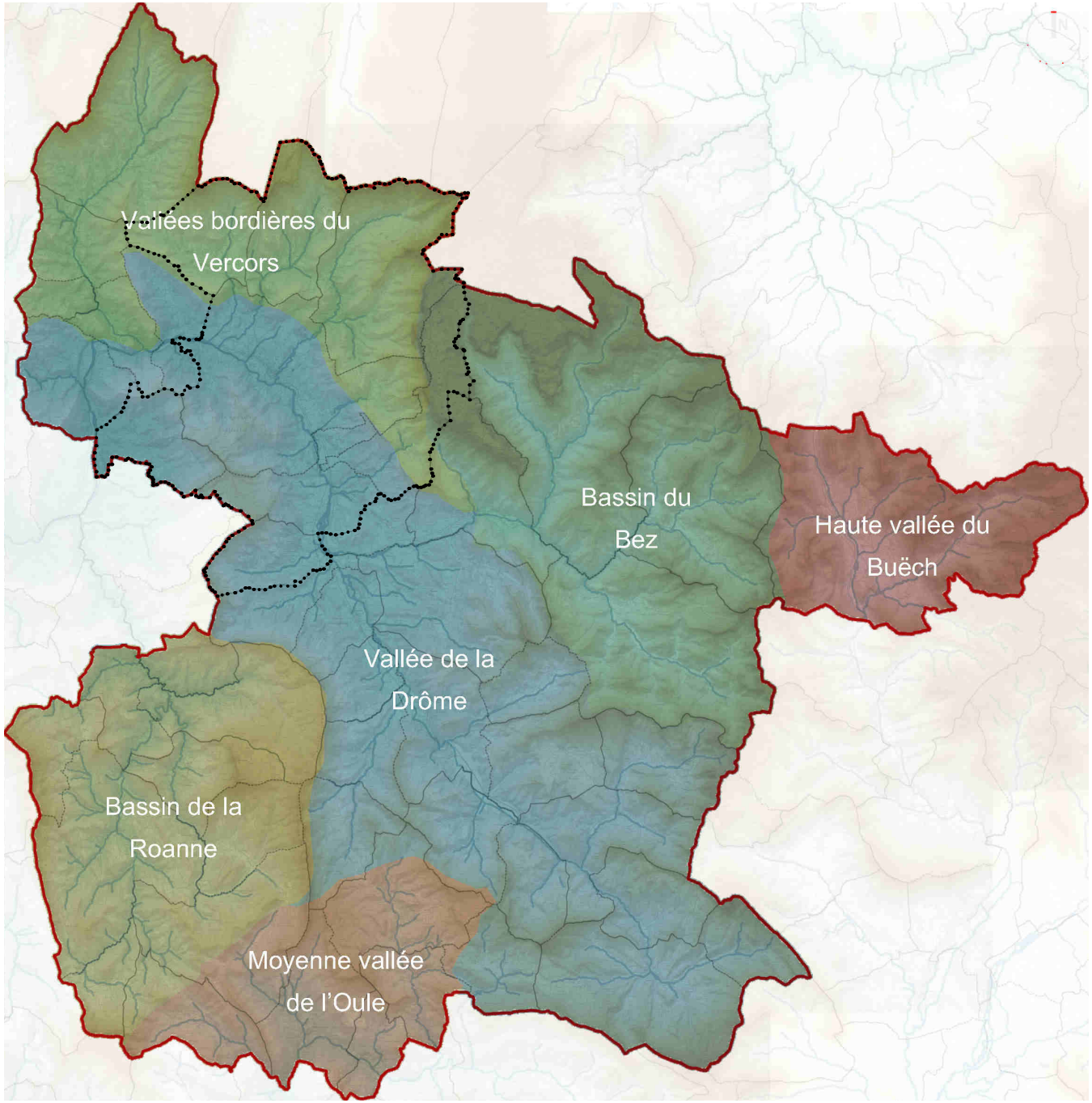

ENTITÉS PAYSAGÈRES

3 ENTITÉS PAYSAGÈRES LOCALES :

- LES VALLÉES BORDIÈRES DU VERCORS
- LA CUVETTE OU COMBE DE DIE
- LA CUVETTE DE VERCHENY

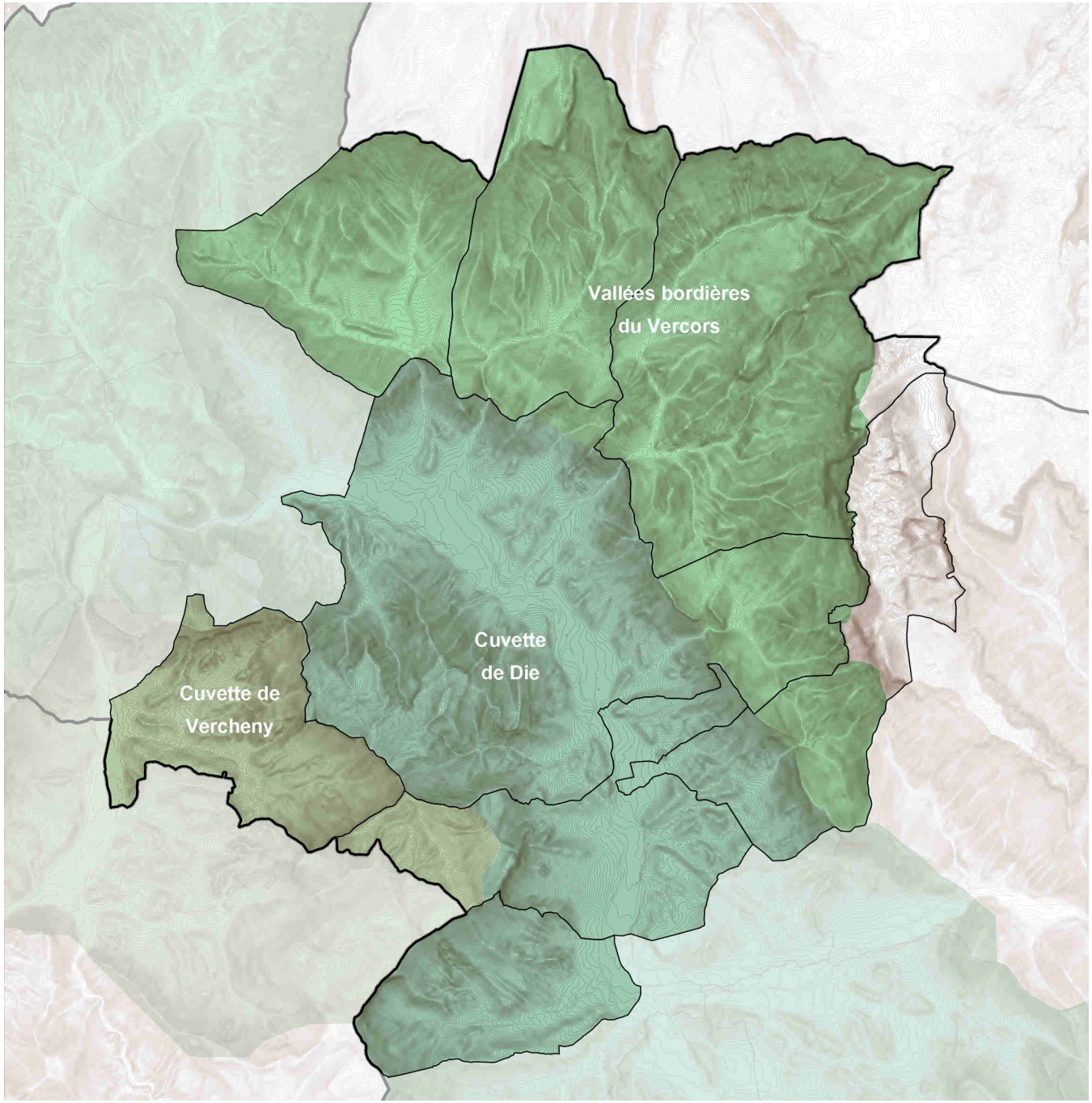

LA COMBE DE DIE

LA VALLÉE = UNE GRANDE PLAINE AGRICOLE, AVEC DIE COMME LIEU CONCENTRÉ D'URBANISATION

PLAINE DES FOURCHES, DIE

NORD DE LA VILLE, DIE

ZONE ARTISANALE, DIE

SUD DE LA VILLE, DIE

Les vallées bordières du Vercors

De larges fond de vallées, laissant place à une agriculture diversifiée, et offrant une vue panoramique sur les montagnes du Vercors

CHAMP DE NOYERS, COL DE ROUSSET ET MONTAGNES DU VERCORS, CHAMALOC

VUE SUR LE VERCORS, MARIGNAC-EN-DIOIS

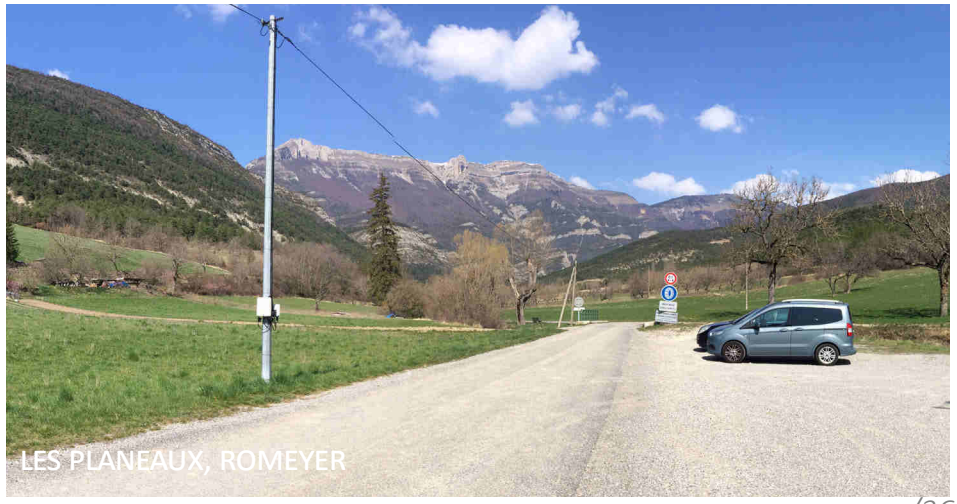

LES PLANEAUX, ROMEYER

La combe de Vercheny

Une large vallée adaptée à la culture de la vigne grâce à ses nombreuses collines marneuses

COLLINES MARNEUSES ET VIGNES, BARSAC

COLLINES MARNEUSES ET VIGNES, BARSAC

PATRIMOINE & ARCHITECTURE

DES SITUATIONS VARIABLES

PATRIMOINE & ARCHITECTURE

VILLAGES DE PIERRES, CABANONS VITICOLE, VENNELLES & VIOLS…

PATRIMOINE & ARCHITECTURE

PATRIMOINE ARCHITECTURAL RELIGIEUX

CATHOLIQUES ET PROTESTANTS, UNE HISTOIRE ENTREMÊLÉE

EGLISE, MARIGNAC-EN-DIOIS

EGLISE, BARSAC

ANCIENNE EGLISE, CHAMALOC

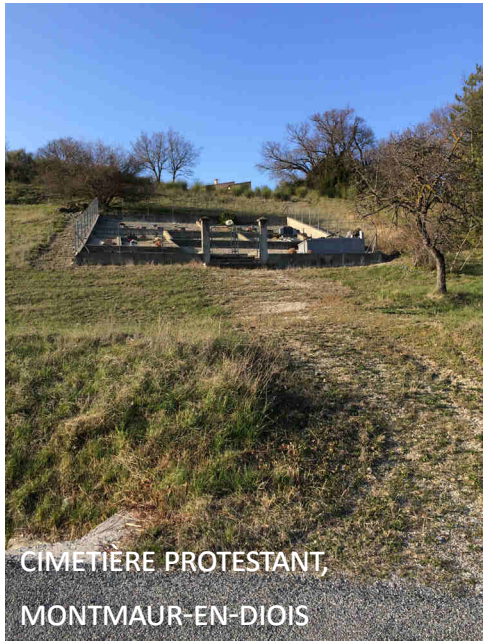
CIMETIÈRE PROTESTANT, MONTMAUR-EN-DIOIS

CIMETIÈRE, BARSAC

TEMPLE, CHAMALOC

TEMPLE, ROMEYER

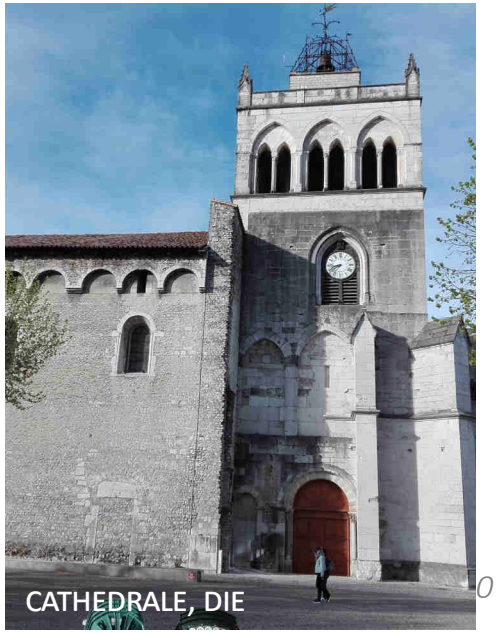
CATHEDRALE, DIE

UNE CONCENTATION DE MONUMENTS HISTORIQUES À DIE (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE)

MAISON DU NOTAIRE CHAMBON

REMPARTS

CHÂTEAU SAINT-LAURENT

ABBAYE CISTERCIENNE DE VALCROISSANT

PRESBYTÈRE

TEMPLE PROTESTANT

PORTE SAINT-MARCEL

ANCIENNE CATHÉDRALE, ÉGLISE NOTRE-DAME

PÉRIMÈTRES DE PROTECTIONS ET MONUMENTS HISTORIQUES

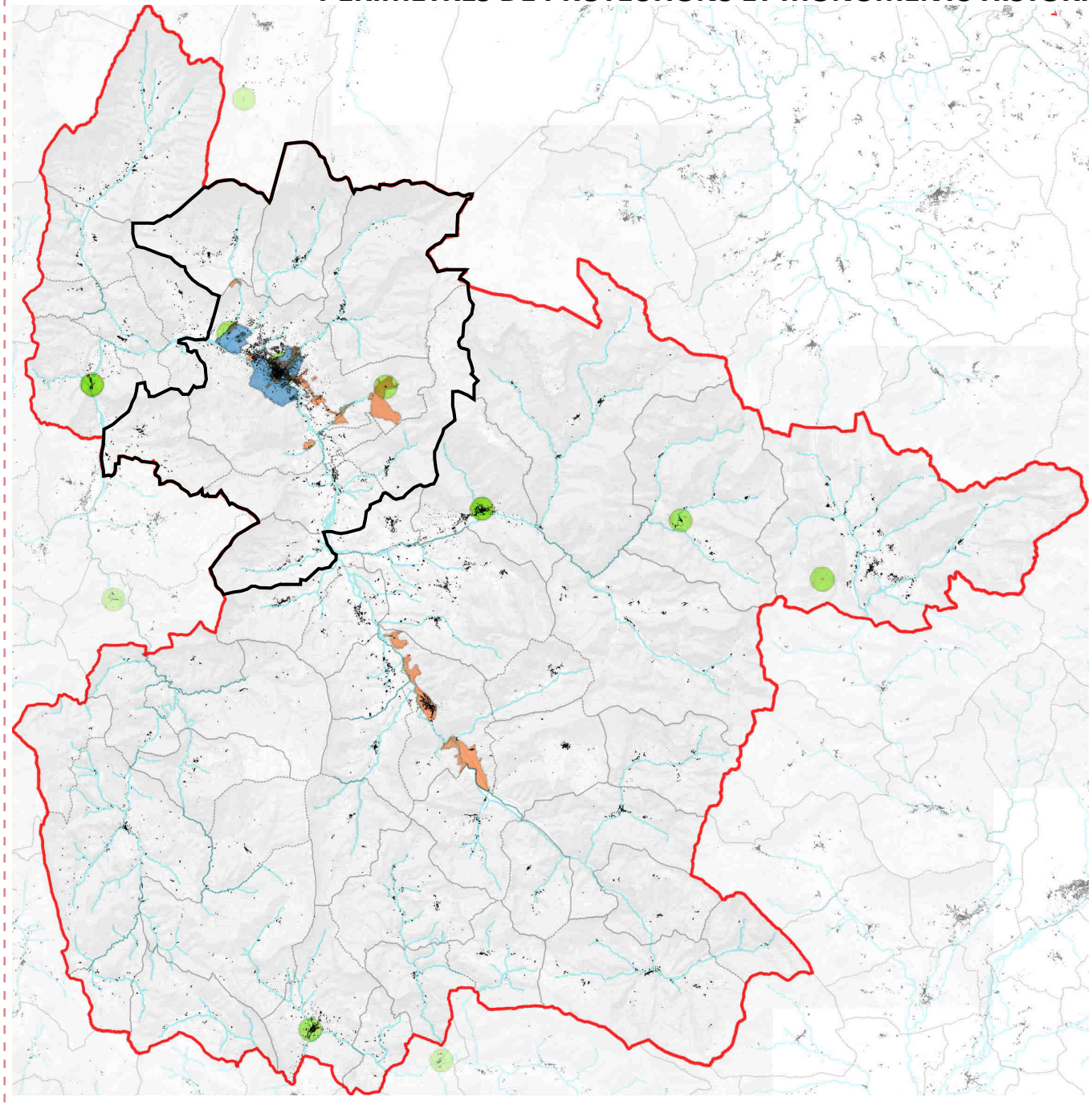

DES SITES PATRIMONIAUX ET ARCHÉOLOGIQUES MULTIPLES

- **DANS LES «ZPPA» : DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PEUVENT ÊTRE IMPOSÉES (IMPACTS SUR LES DÉLAIS D'OPÉRATION, MODIFICATIONS POSSIBLES DES PROJET...)**
- **DANS LES SPR (SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES) : ACCORD PRÉALABLE DE L' «ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE» + DÉLAIS D'INSTRUCTION DES DEMANDES ALLONGÉS**

- Abords monuments historiques
- Zones de Présomption de Prescription Archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables
- Immeuble classé ou inscrit

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- **LES RICHESSES PATRIMONIALES & ÉCOLOGIQUES, L'EAU POTABLE, ET LES RISQUES NATURELS = SUJETS DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (=RÈGLES IMPOSÉES)**

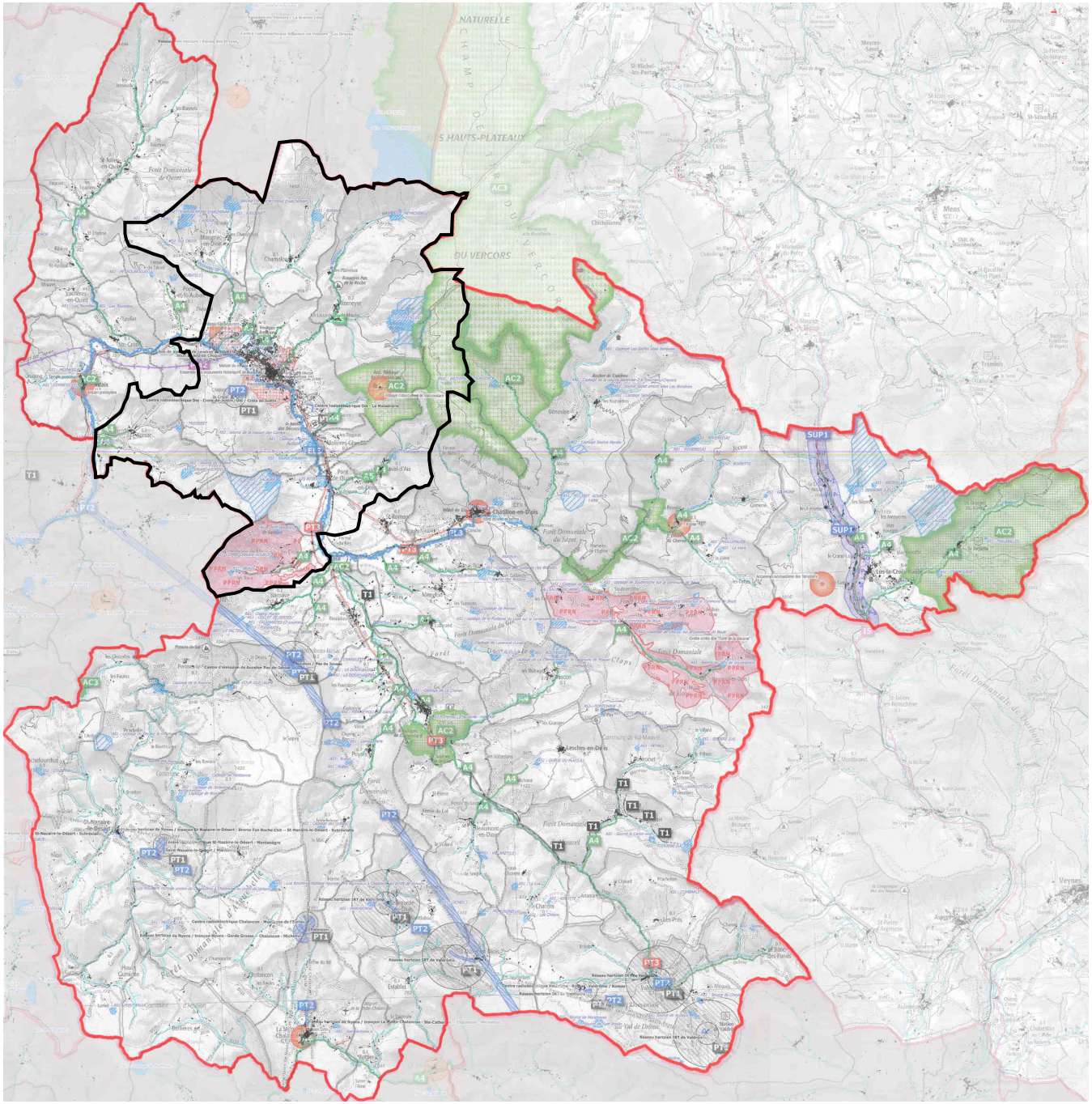

ORIENTATIONS DE LA CHARTE DU PNR DU VERCORS

- **6 COMMUNES DU SECTEUR SONT DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS**

- **QUELQUES ORIENTATIONS PRINCIPALES D'AMÉNAGEMENT :**
  - MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES EN DÉPRISE
  - MAÎTRISER L'URBANISATION PARTICULIÈREMENT À DIE, SOLAURE ET LUZ-LA-CROIX-HAUTE
  - RESTAURER, ENTRETENIR ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES
  - PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES ORDINAIRES (CORRIDORS INTER-MASSIFS)
  - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE
  - FAIRE DES PATRIMOINES CULTURELS, UN VECTEUR DE QUALITÉ DE VIE

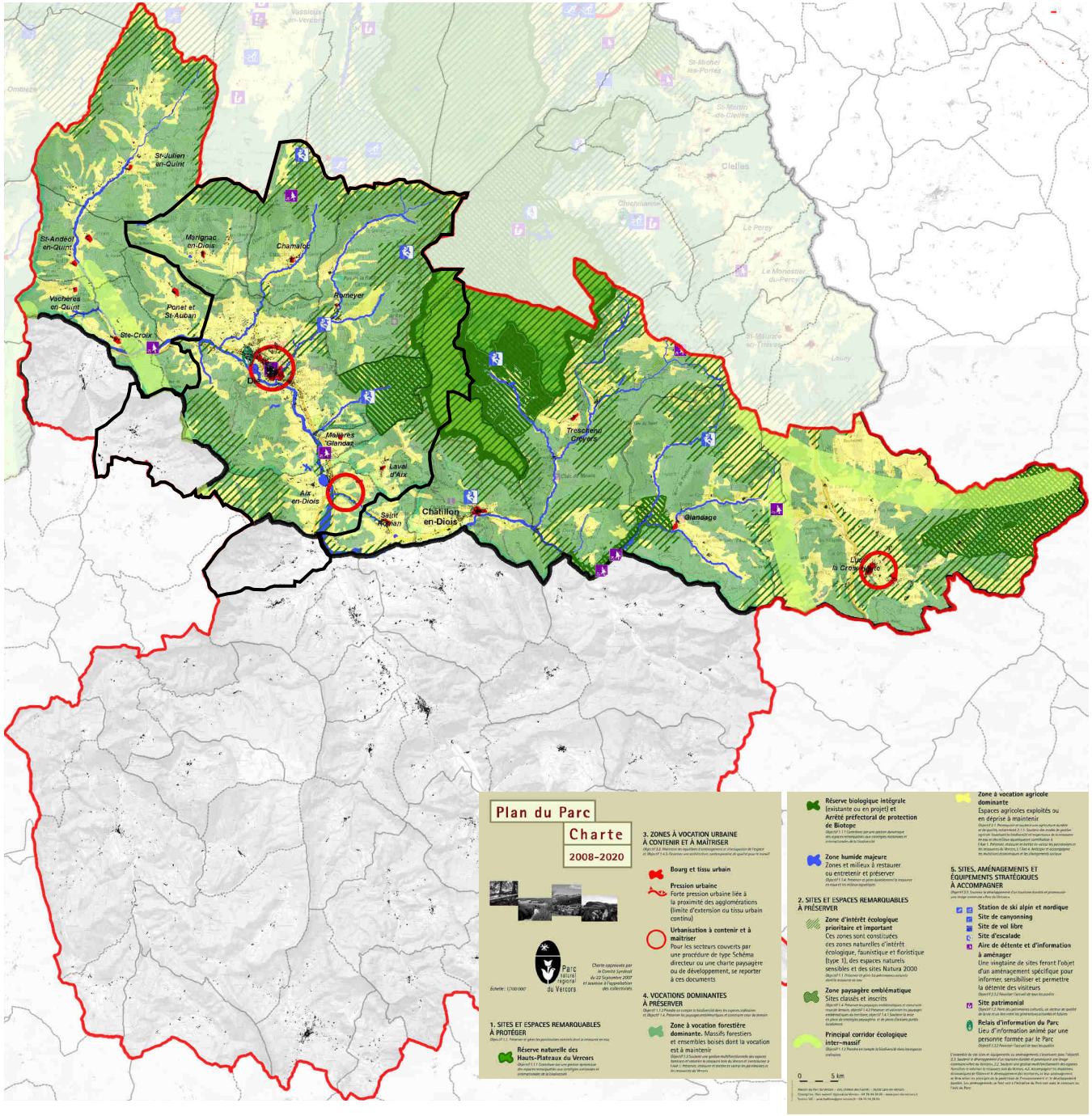

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

- **LA CCD A CONNU UNE DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE CONTINUE ET PRONONCÉE PENDANT PLUS D'UN SIÈCLE ET DEMI (1831 ET 1982) AVEC UNE DIVISION PAR 3 DU NOMBRE D'HABITANTS**
- **LES TERRITOIRES RURAUX ONT CONNU UN FORT EXODE ; LA VILLE CENTRE = UN LIEU DE POLARISATION**
  - VILLE-CENTRE = 14,3% DE LA POPULATION DU GRAND DIOIS EN 1836
  - AUJOURD'HUI, DIE = 40% DES HABITANTS DE LA CCD
- **DEPUIS 1982, LE TERRITOIRE A GAGNÉ PRÈS DE 20% D'HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES (+56 HABITANTS PAR AN DONT 17 HBT/AN POUR DIE)**

EN 1836
27192 HABITANTS

EN 2016
11507 HABITANTS

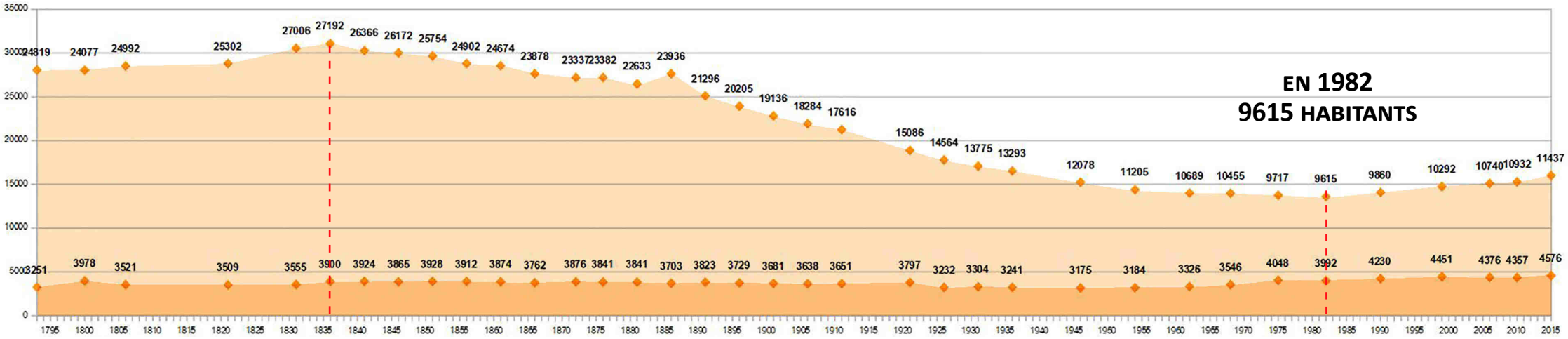

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

- **UNE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS LES ANNÉES 80**
- **UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EXCLUSIVEMENT LIÉE À L'ARRIVÉE DE POPULATION EXTÉRIEURE AU TERRITOIRE**
- **UN SOLDE NATUREL (DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉCÈS ET LES NAISSANCES) STRUCTURELLEMENT NÉGATIF**
- **DE FORTES CROISSANCES À DIE, SOLAURE-EN-DIOIS**

COMPOSITION DU TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE MOYEN INTERCENSITAIRE À L'ÉCHELLE DE LA CCD DEPUIS 1968

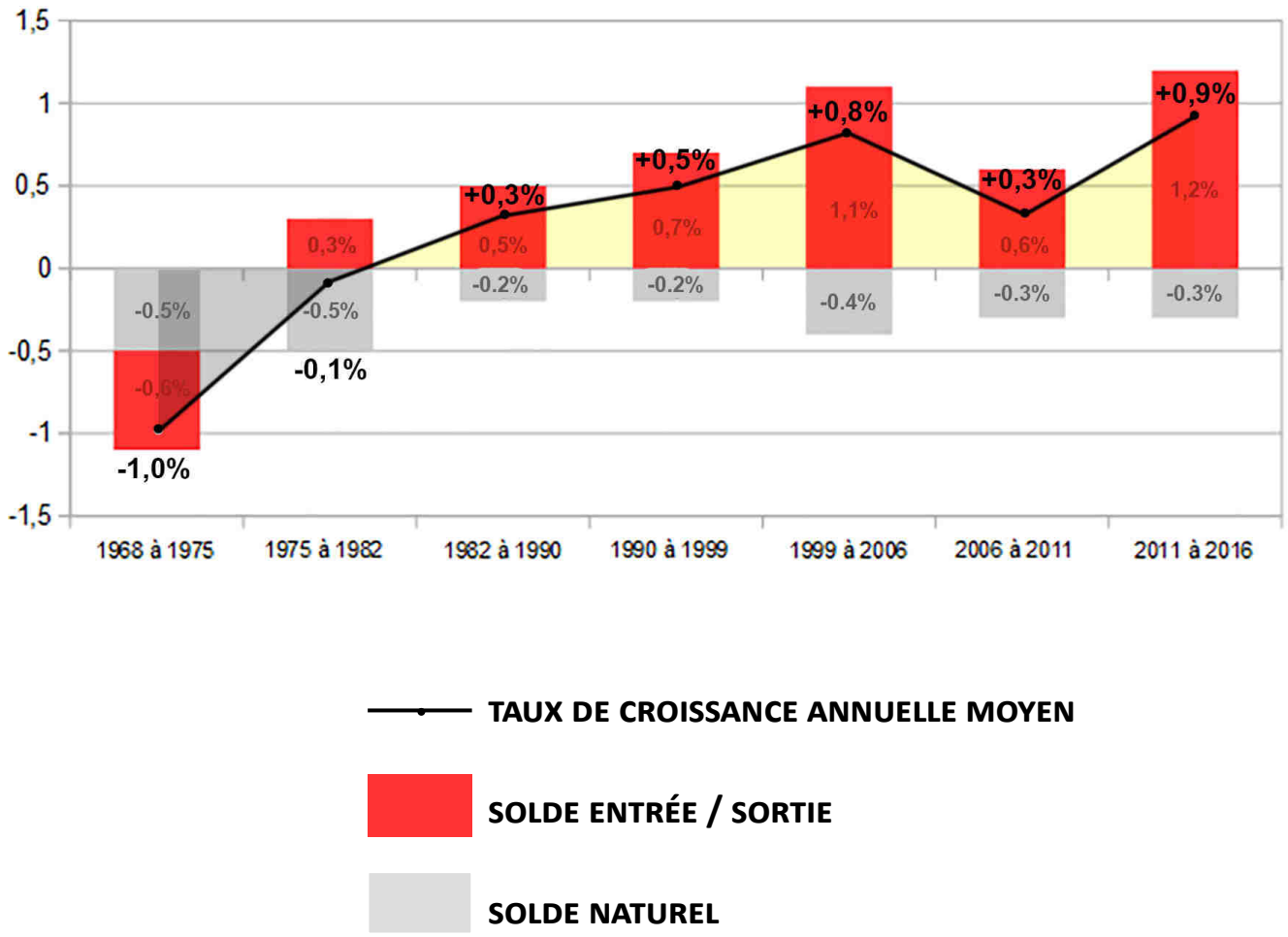

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

- **UN SOLDE NATUREL PARTICULIÈREMENT EN DÉFICIT (PLUS DE DÉCÈS QUE DE NAISSANCES)**
- **SEULEMENT 8,9 NAISSANCES ANNUELLES POUR 1000 HABITANTS (12,3 EN FRANCE) / 12,4 DÉCÈS (8,7 EN FRANCE)**
- **UN TAUX DE NATALITÉ SUR LA CCD QUI EST EN DÉCROISSANCE CONTINUE**

ÉVOLUTION DES TAUX DE NATALITÉ ET DE MORTALITÉ *(POUR 1000 HABITANTS)*

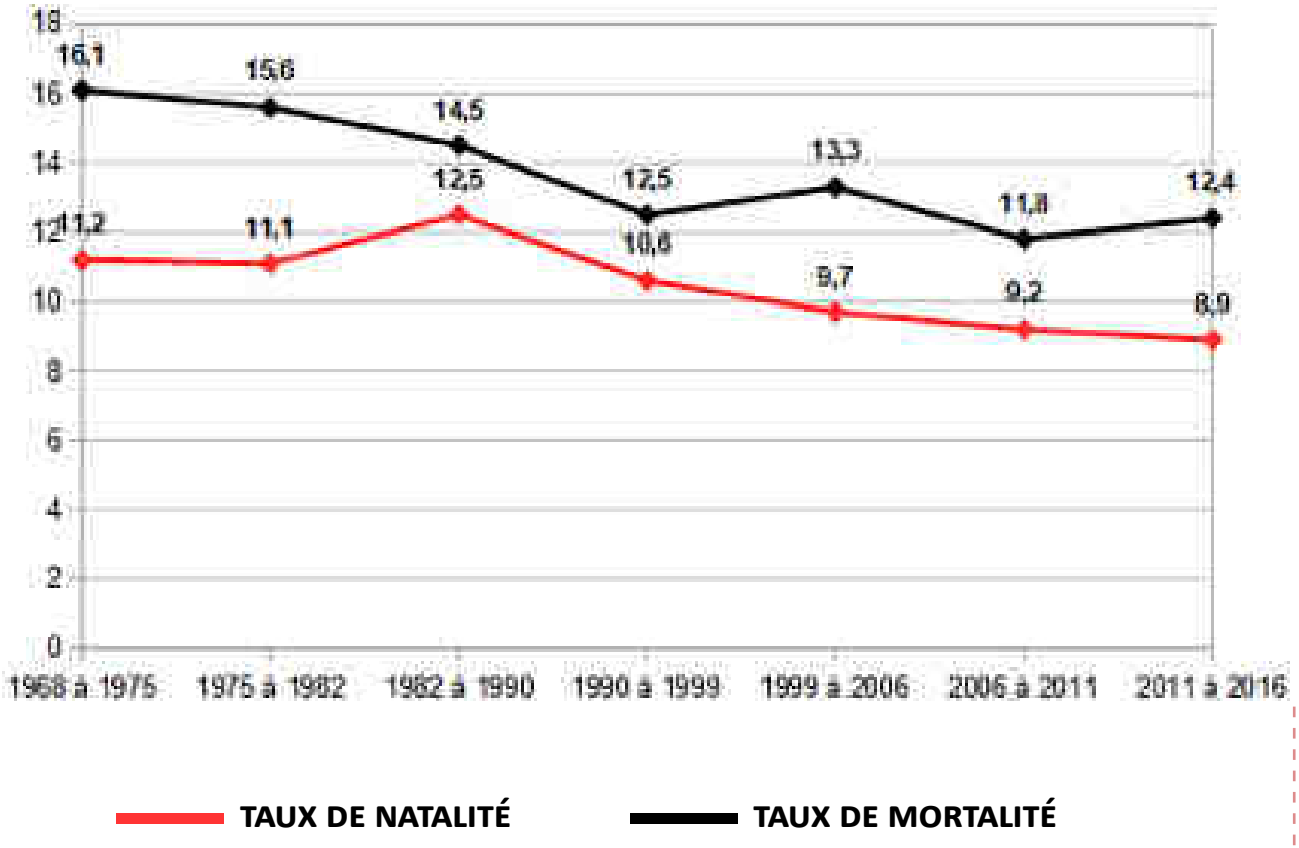

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

- **EN 1 AN, 309 PERSONNES SE SONT INSTALLÉES DANS LE DIOIS**
- **<u>1 HABITANT SUR 2 VIENT DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES</u>**
- **293 PERSONNES ONT QUITTÉ LE TERRITOIRE (34% POUR LES TERRITOIRES DRÔMOIS VOISINS, BEAUCOUP DANS LE «SUD»)**

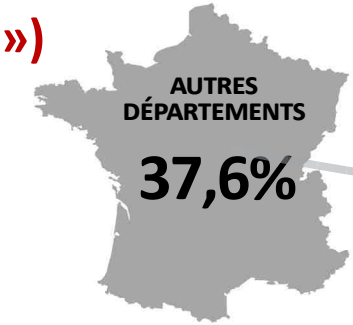

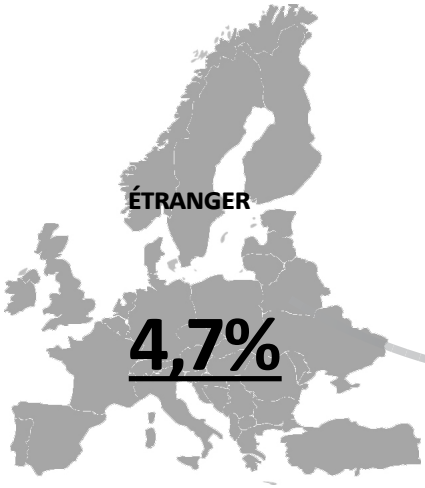

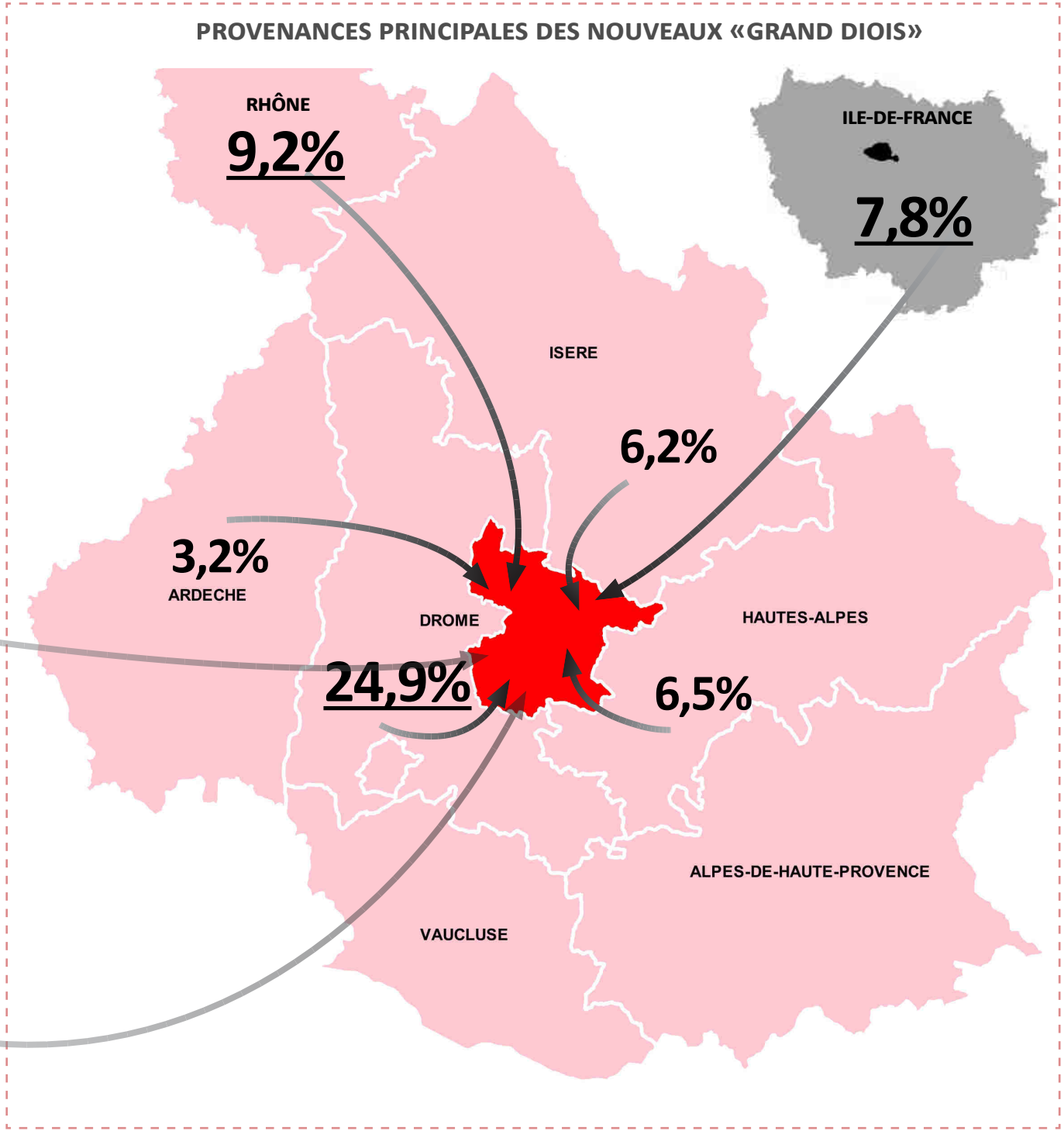

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

EN L'ESPACE D'1 AN

ILS ARRIVENT SUR LE TERRITOIRE

(309 PERSONNES)

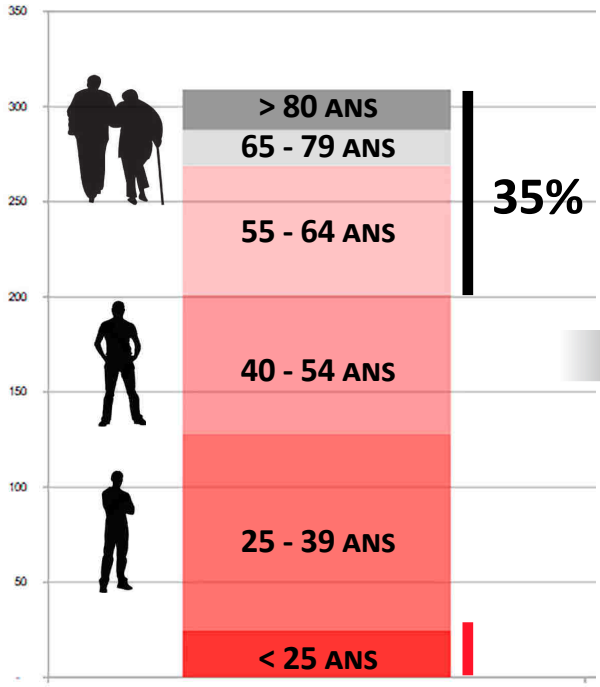

24% DE RETRAITÉS
13% D'ARTISANS

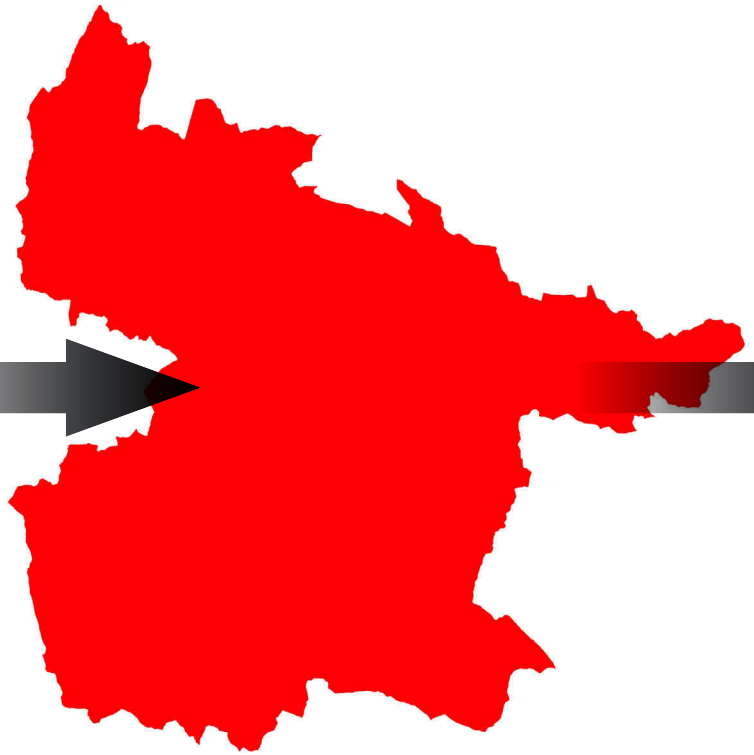

ILS QUITTENT LE TERRITOIRE

(293 PERSONNES)

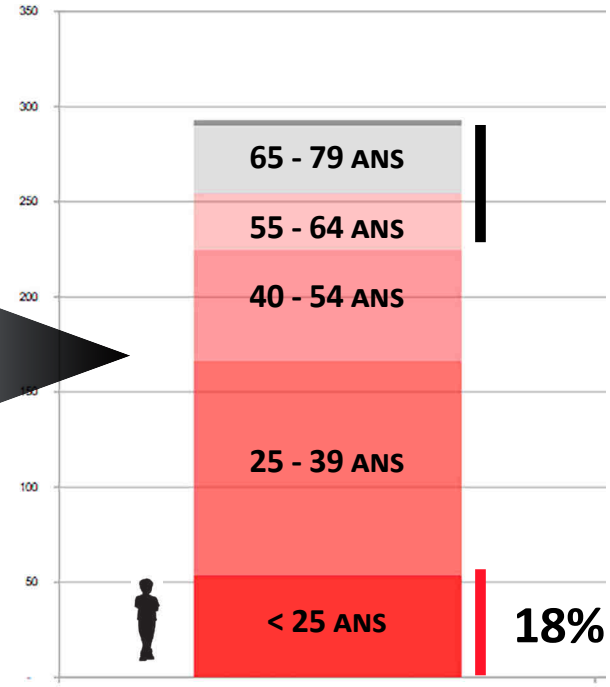

16% DE RETRAITÉS
7% DE CADRES

UNE POPULATION ÂGÉE MAIS QUI CONTINUE DE VIELLIR

- **À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE, UNE POPULATION PLUS ÂGÉE (45,9 ANS) QUE LA MOYENNE NATIONALE (41,1 ANS EN FRANCE) : EN 10 ANS L'AGE MOYEN EST PASSÉ DE 42,1 ANS À 45,9 ANS**

ÂGE MOYEN DE LA POPULATION

2006

42,1 ANS

2015

45,9 ANS

ÂGE MOYEN

>

+3,8 ANS

FRANCE **41,1 ANS**

UNE POPULATION ÂGÉE MAIS QUI CONTINUE DE VIELLIR

- **LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE + 60 ANS A FORTEMENT AUGMENTÉ EN 10 ANS : CETTE CLASSE D'ÂGE EST PASSÉE DE 26,1% À 33,1% DE LA POPULATION (25,1% EN FRANCE)**
- **LE NOMBRE DE JEUNES MOINS DE 18 ANS DIMINUE (PASSAGE DE 22,6% À 19,3%) (24,3% DE JEUNES DE MOINS DE 20 ANS EN FRANCE)**

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'ÂGE

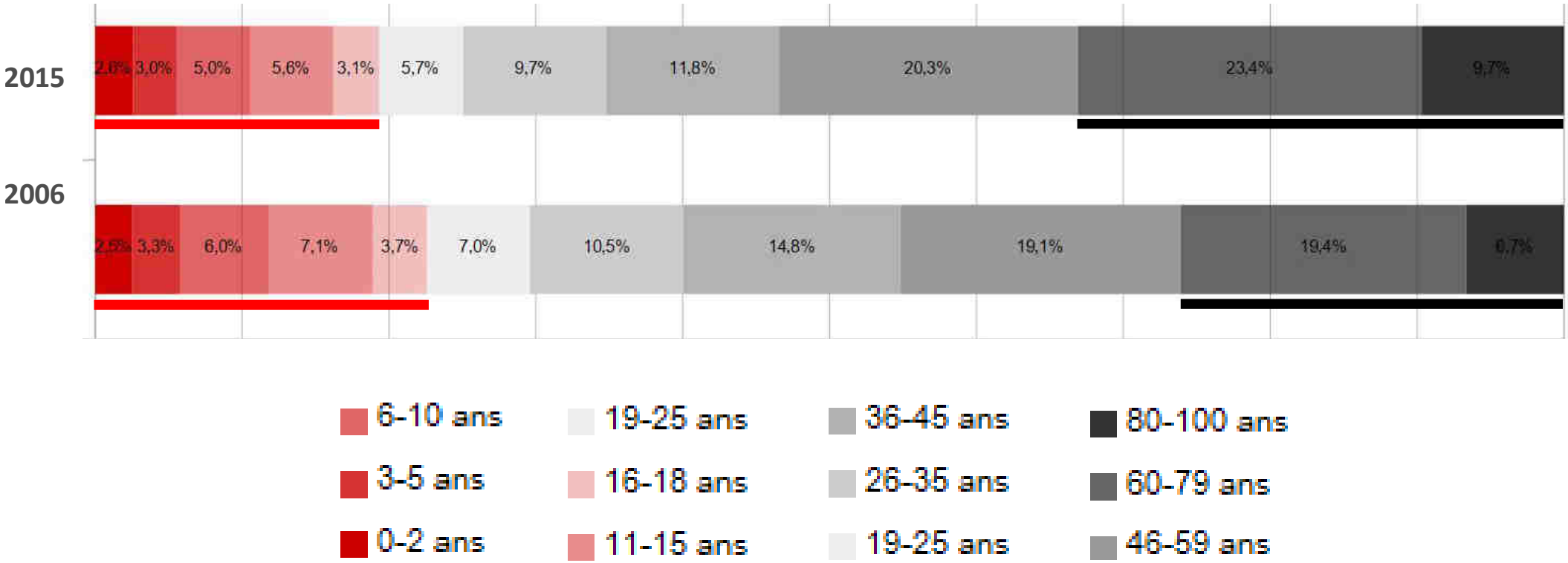

UN TERRITOIRE OÙ LES PERSONNES SEULES SONT NOMBREUSES

- **AVEC 2,0 PERSONNES PAR RÉSIDENCE PRINCIPALE, LA CCD APPARAÎT COMME UN TERRITOIRE MOINS «FAMILIAL» QUE LA MOYENNE NATIONALE (2,2 P/ RS).**

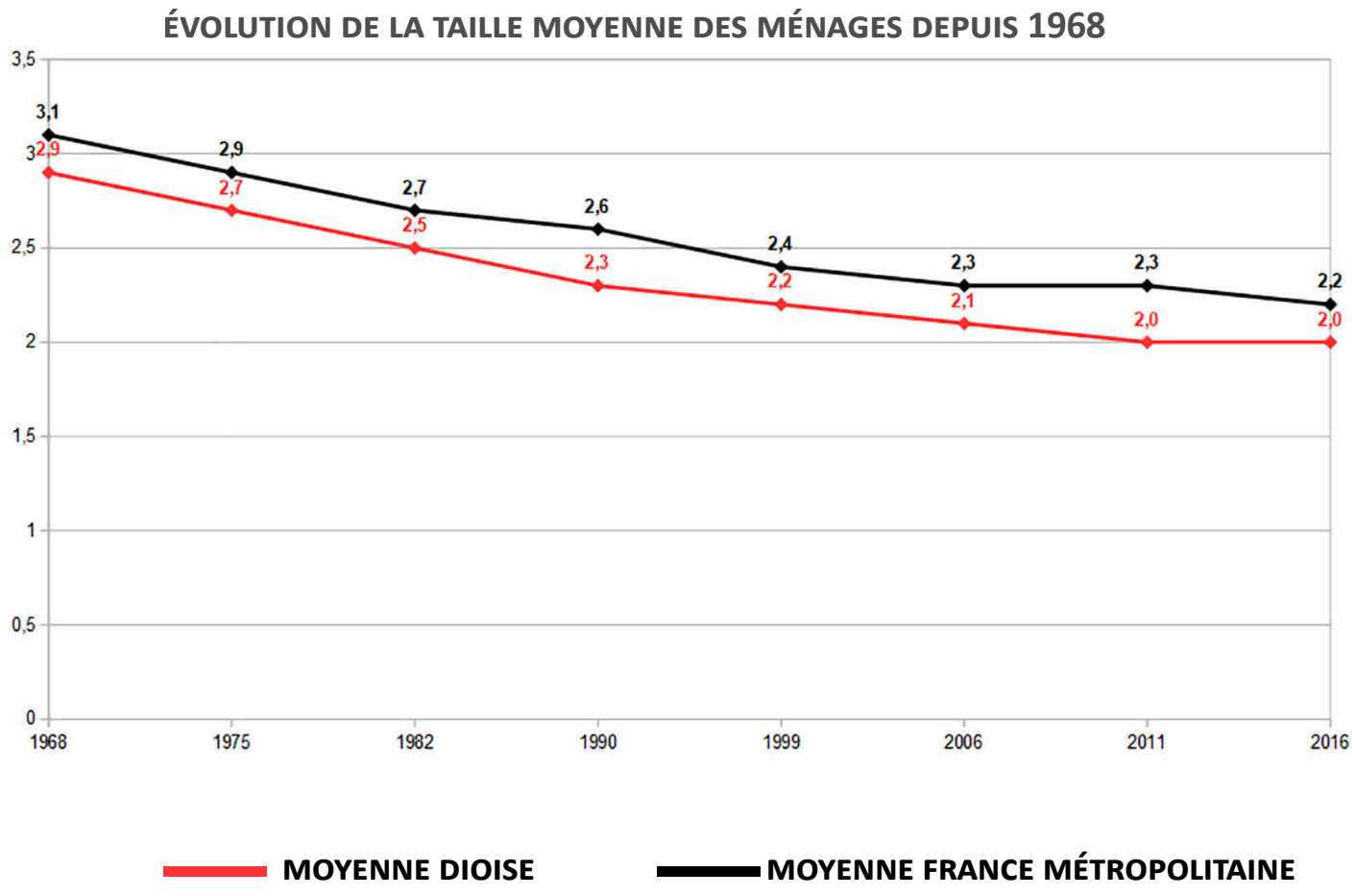

UN BASSIN DE VIE OÙ LES PERSONNES SEULES SONT NOMBREUSES

- **40,9% DES MÉNAGES = PERSONNES SEULES**
- **DEPUIS 10 ANS, LA COMPOSITION DES MÉNAGES CONNAÎT DES MUTATIONS SENSIBLES :**
  - *+12,7% DE PERSONNES SEULES*
  - *+80% DE MÉNAGES HORS FAMILLE (COLOCATION...)*
  - *+30% DE FAMILLES MONOPARENTALES*
  - *-3,4% DE COUPLES AVEC ENFANTS*

=> ADAPTATION NÉCESSAIRE DES LOGEMENTS, SERVICES, ÉQUIPEMENTS... AUX ÉVOLUTION DES MODES DE VIE & PROFILS DE LA POPULATION

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES DEPUIS 1999

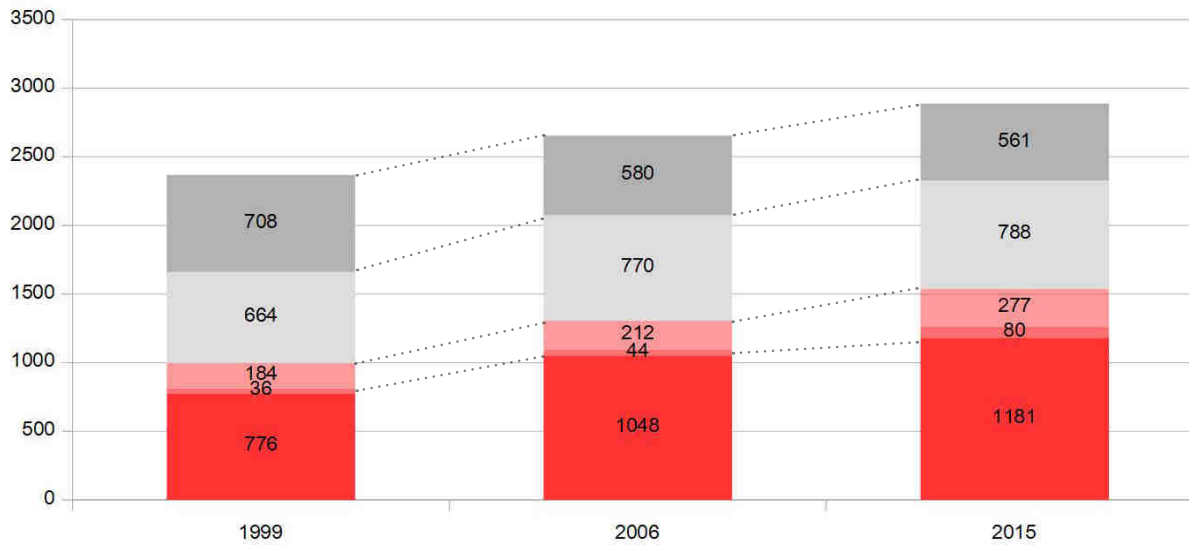

RÉPARTITION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES EN 2015

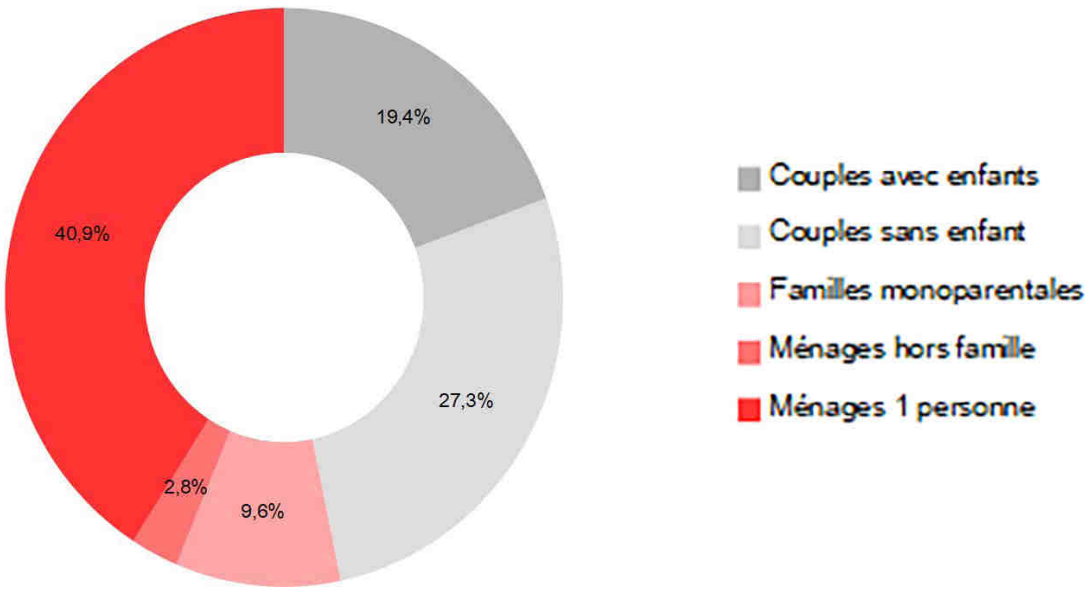

UN DÉCALAGE MARQUÉ ENTRE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ET LES TYPOLOGIES DE LOGEMENT À L'ÉCHELLE DU DIOIS

74,7% DE «PETITS MÉNAGES» (1 OU 2 PERSONNES) FACE À 13,6% DE PETITS LOGEMENTS (T1 - T2)

COMPOSITION DES MÉNAGES

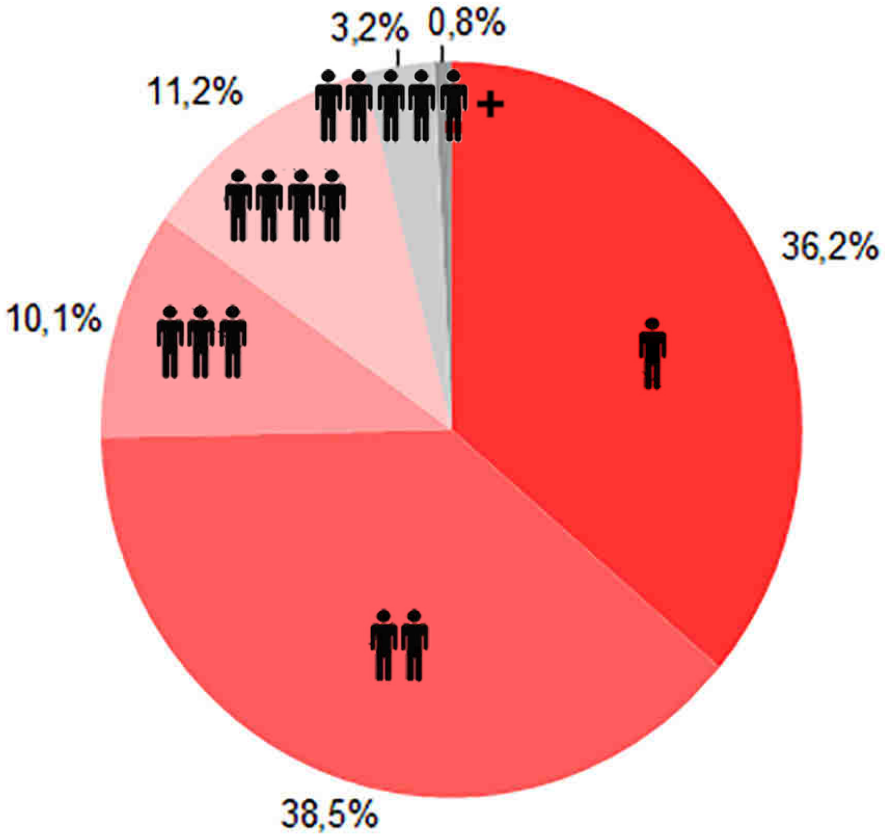

TYPOLOGIE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

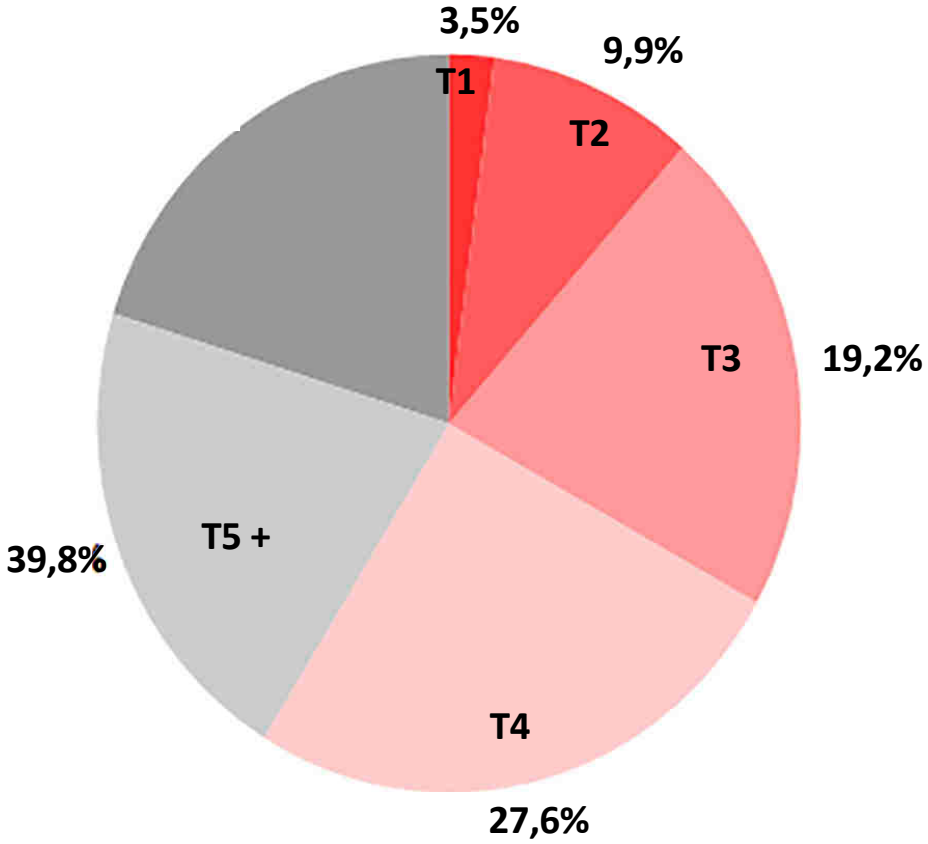

EN 5 ANS, UNE FORTE PROGRESSION DES PETITS LOGEMENTS :

+29% DE T1, +20% DE T2 (PARC GLOBAL = +5,7%)

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

- **9714 LOGEMENTS DANS LE DIOIS**
  - 58% DE RÉSIDENCES PRINCIPALES
  - 34% DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

= INDICATEUR D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE (EN COMPARAISON, EN FRANCE : 9,7% DE RÉSIDENCES SECONDAIRES)

=> LOCALEMENT, UN PARC DE RÉSIDENCES SECONDAIRES IMPORTANT À CHAMALOC ET MONTMAUR

- **36% DE LOCATAIRES**

- **9% DE LOGEMENTS VACANTS DONT LA MOITIÉ DEPUIS PLUS DE 2 ANS**

PRIX DE L'IMMOBILIER

- **UN MARCHÉ IMMOBILIER PROPRE À DIE**
- **PRIX DE L'IMMOBILIER DANS LA DRÔME = -3,4%**

PRIX MOYEN DE L'IMMOBILIER PAR COMMUNE

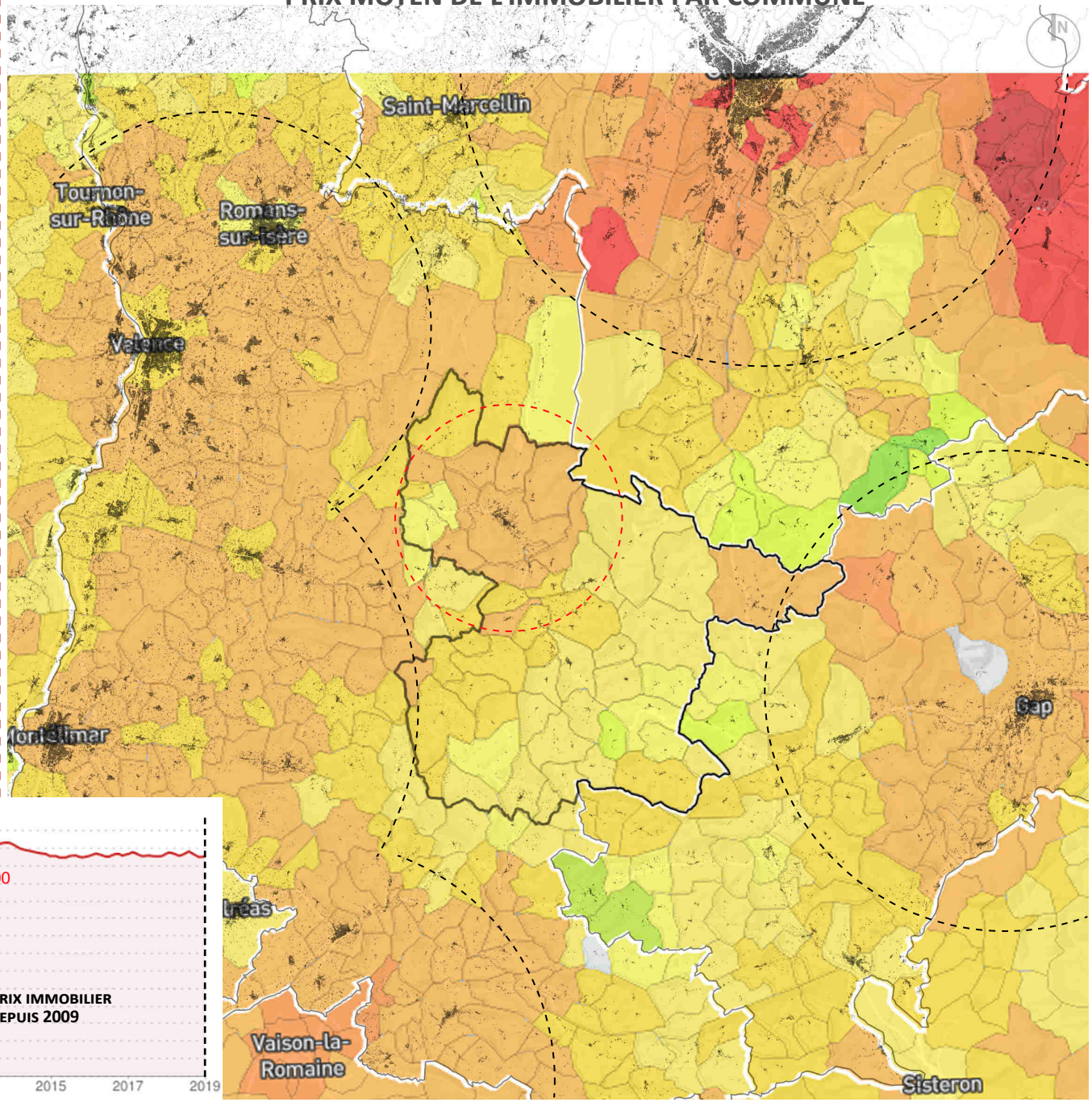

ÉVOLUTION DES PRIX DE L'IMMOBILIER DEPUIS 1999

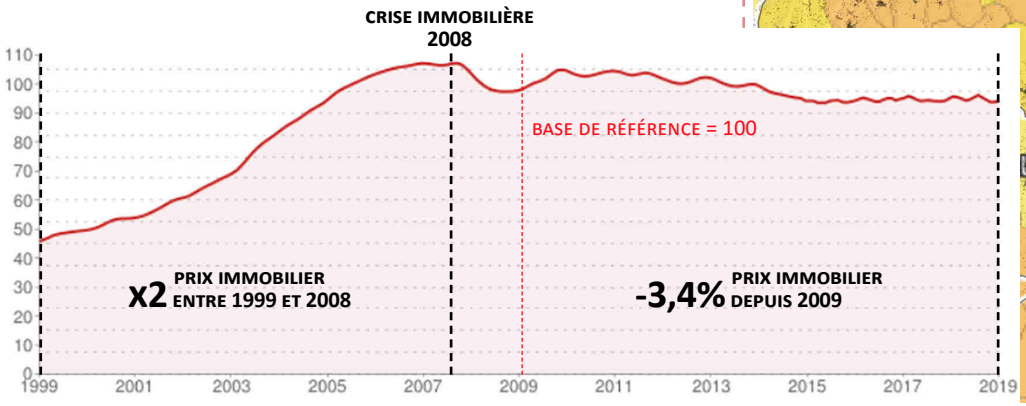

PRIX DE L'IMMOBILIER

- **A CONTRARIO, DANS LE DIOIS, LE PRIX D'UNE MAISON ENTRE 2014 ET 2017 = + 20700 €.**
- **POUR LES APPARTEMENTS, DES PRIX GLOBALEMENT MAINTENUS**

- **LA VALEUR DES BIENS RESTE CEPENDANT BIEN INFÉRIEURE À LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE**

=> ATTRACTIF POUR UNE POPULATION EXTÉRIEURE (NOTAMMENT RÉSIDENCES SECONDAIRES)

MAIS POUVANT ÊTRE EN DÉCALAGE AVEC LE NIVEAU DE VIE DES RÉSIDENTS PERMANENTS

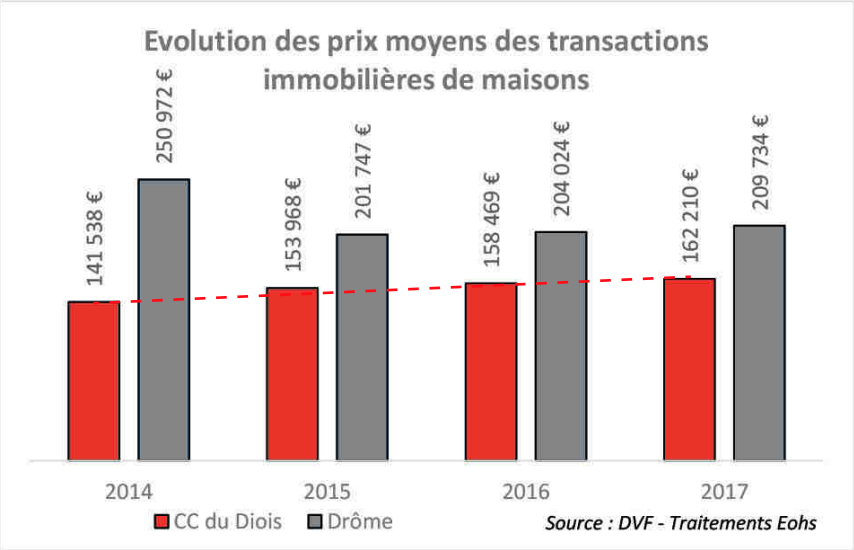

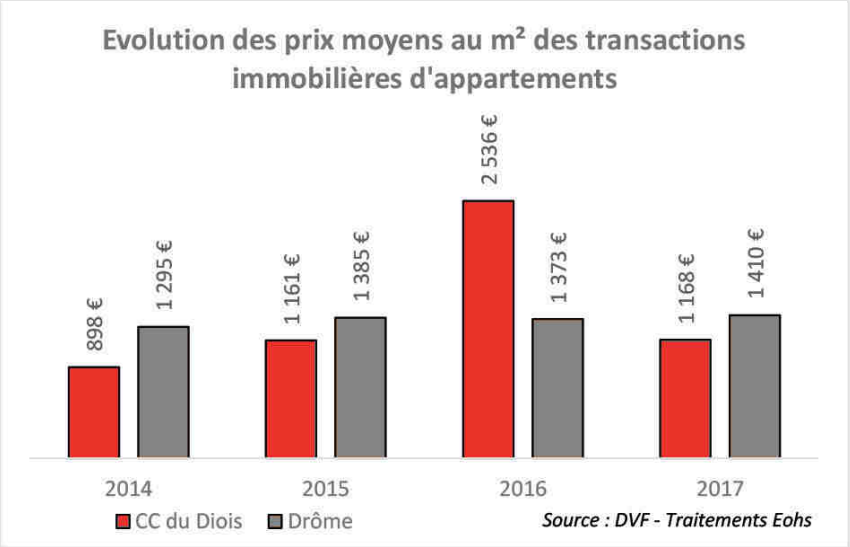

UNE POPULATION ÉCONOMIQUEMENT FRAGILE

- **DES REVENUS ANNUELS DISPONIBLES** (PAR UNITÉ DE CONSOMMATION) **FAIBLES = 18022€/AN**

PAR RAPPORT AUX MOYENNES DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES

- **13% INFÉRIEURS AU REVENU MÉDIAN NATIONAL**
- **17,3% DE PERSONNES AU CHÔMAGE EN 2016**
- **22,1% DE PERSONNES PAUVRES (14,9% EN FRANCE MÉTROPOLITAINE)**

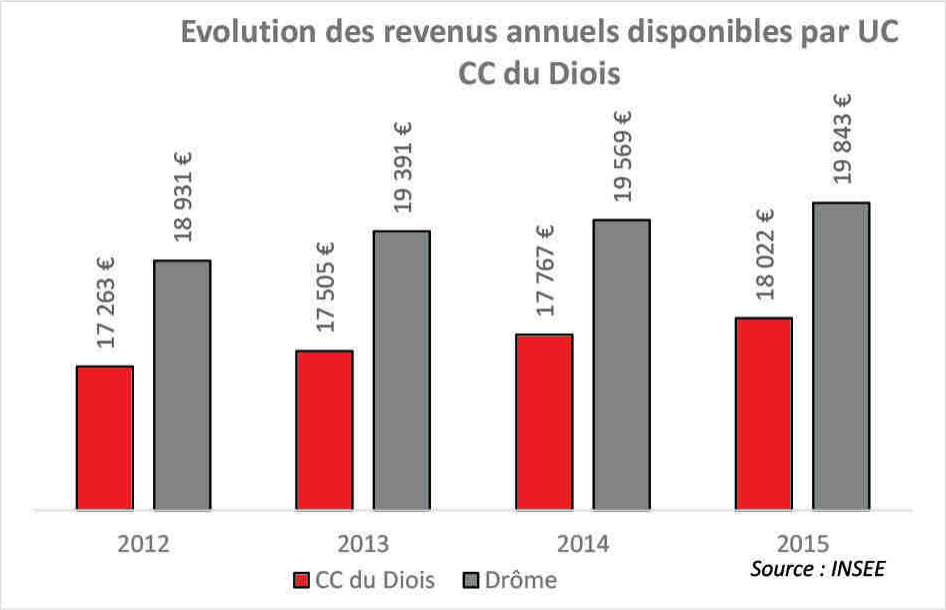

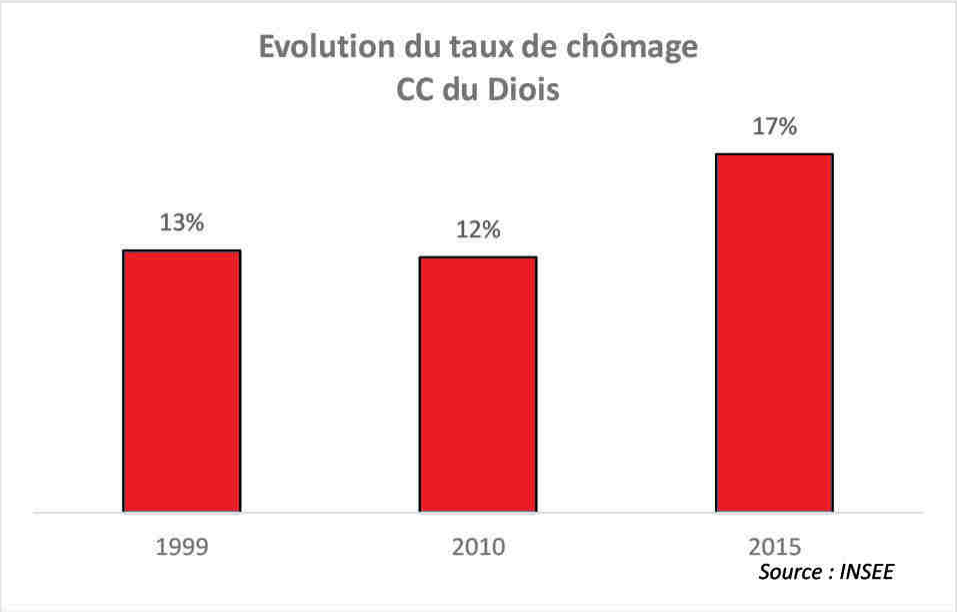

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- **PILIERS ÉCONOMIQUES : TOURISME, AGRICULTURE (VITICULTURE, LAVANDE...)**

=> ACTIVITÉS SAISONNIÈRES

=> INCIDENCES SUR LES MOBILITÉS, LES RÉSEAUX, LES COMMERCES LOCAUX...

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- **DIE ET LA VALLÉE = LIEUX DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI**

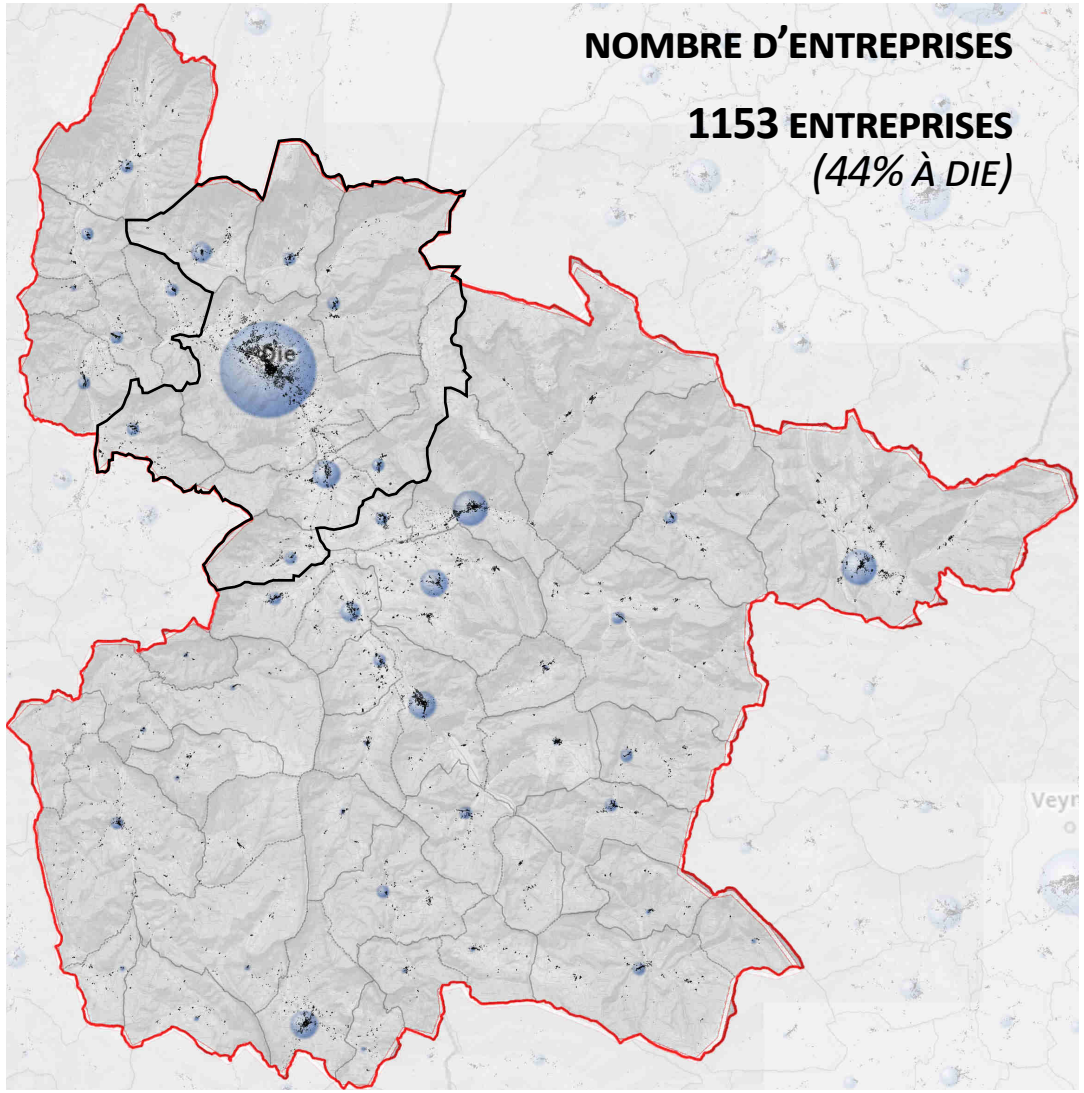

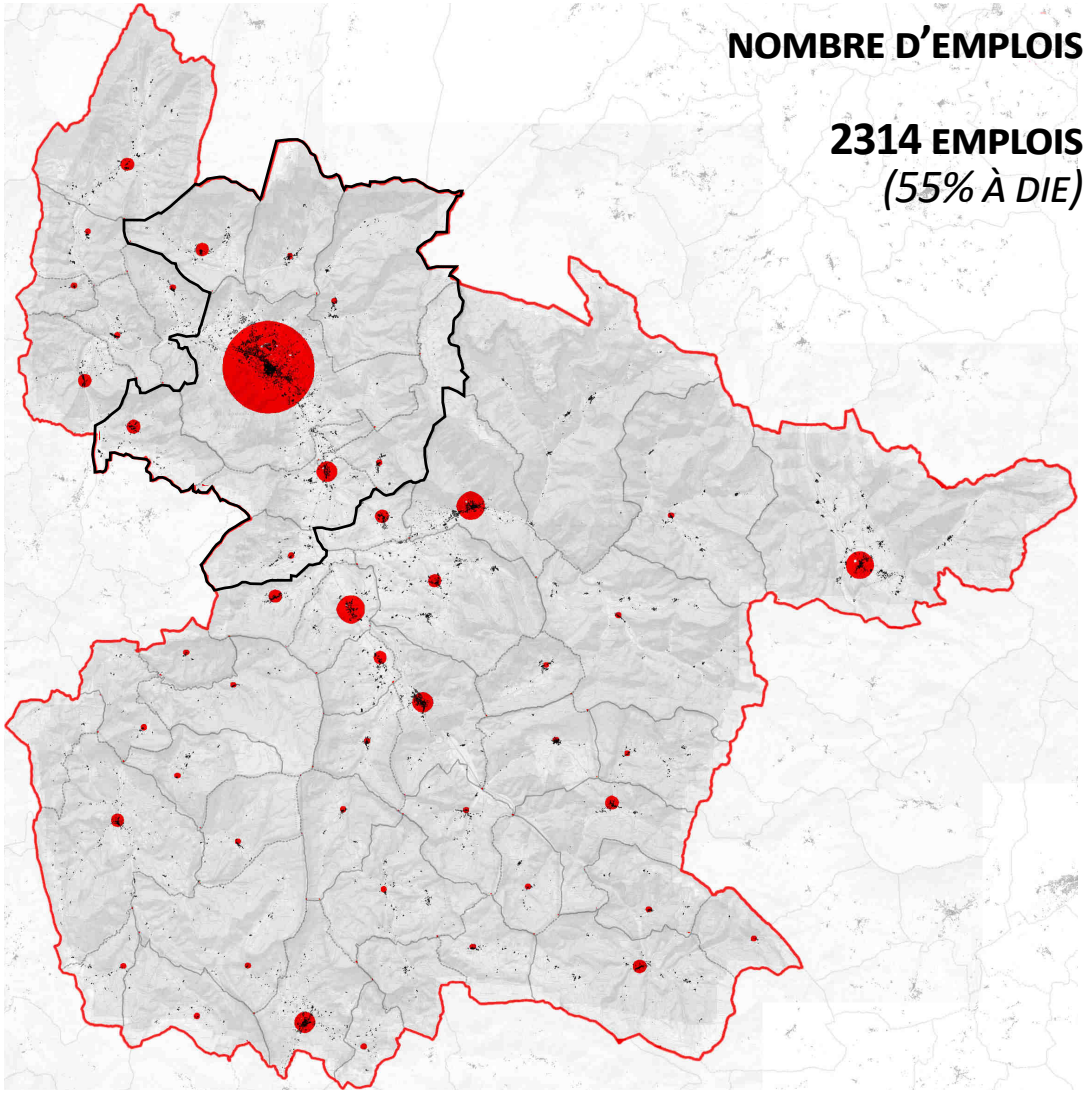

SERVICES & ÉQUIPEMENTS PUBLICS

RÉPARTITION DES ÉCOLES

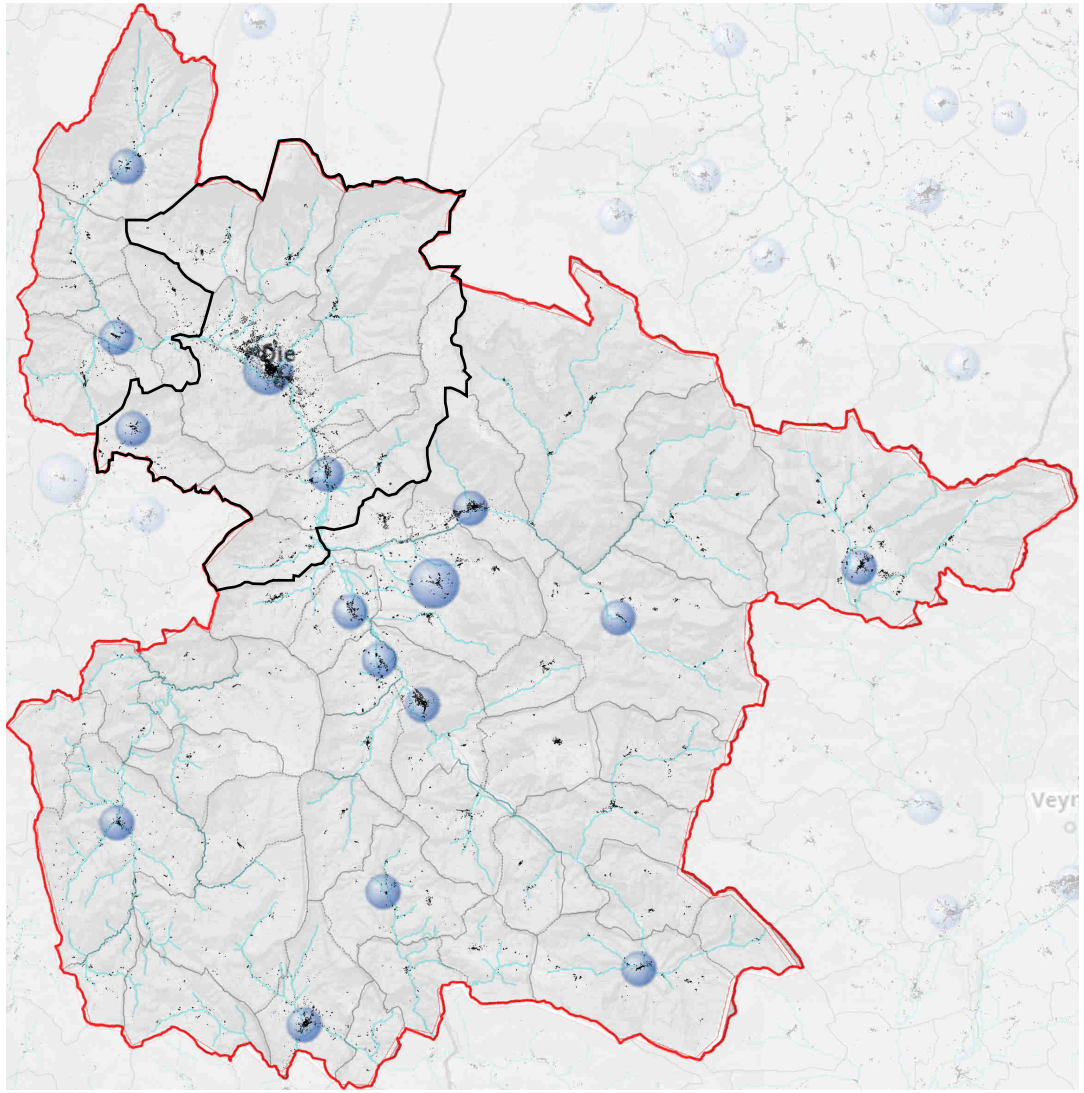

LOCALISATION DES COMMERCES ALIMENTAIRES, SUPÉRETTES ET SUPERMARCHÉS

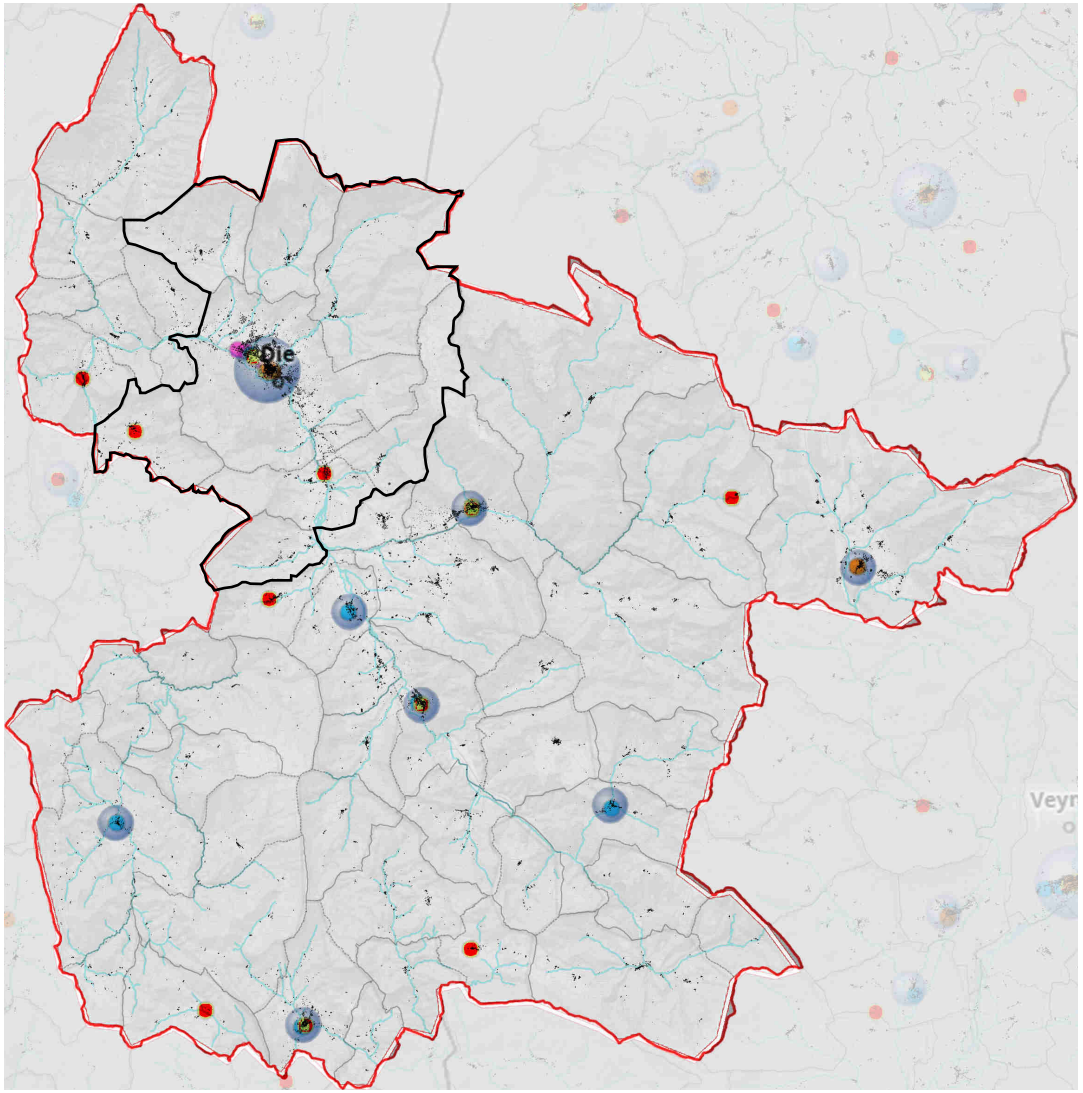

=> INCIDENCES SUR LA MOBILITÉ

- **À L'ÉCHELLE DE LA CCD, UN FAIBLE TAUX DE MOTORISATION POUR UN TERRITOIRE RURAL : 86,2% DES MÉNAGES ONT UNE AUTOMOBILE (35,8% SONT BIMOTORISÉS)**

NB : 1 LOGEMENT SUR 3 N'A PAS D'EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT DÉDIÉ (PARC IMMOBILIER ANCIEN)

- **59% DES ACTIFS TRAVAILLENT SUR LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE**

=> MOBILITÉ DES COURTES DISTANCES

- **LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE APPARAISSENT DÉVELOPPÉES (5,2% SE RENDENT AU TRAVAIL EN DEUX-ROUES, 13,7 À PIED...) : 65% UTILISENT UNE AUTOMOBILE POUR SE RENDRE AU TRAVAIL**

ALORS MÊME QUE LES RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIFS SONT LIMITÉS.

- **7 GARES SUR LE TERRITOIRE MAIS SEULEMENT 3 OUVERTES AU PUBLIC (SUR LES 16 GARES DU DÉPARTEMENT)**
- **DES FRÉQUENTATIONS EN HAUSSE SUR 1 AN :**
  - *+0,7% À DIE*
  - *+19% À LUC*
  - *+10% À LUZ-LA-CROIX-HAUTE*
- **UNE DESSERTE EN BUS SUR LES AXES PRINCIPAUX MAIS PEU FRÉQUENTÉE**

FRÉQUENTATION DES GARES DANS LE DIOIS

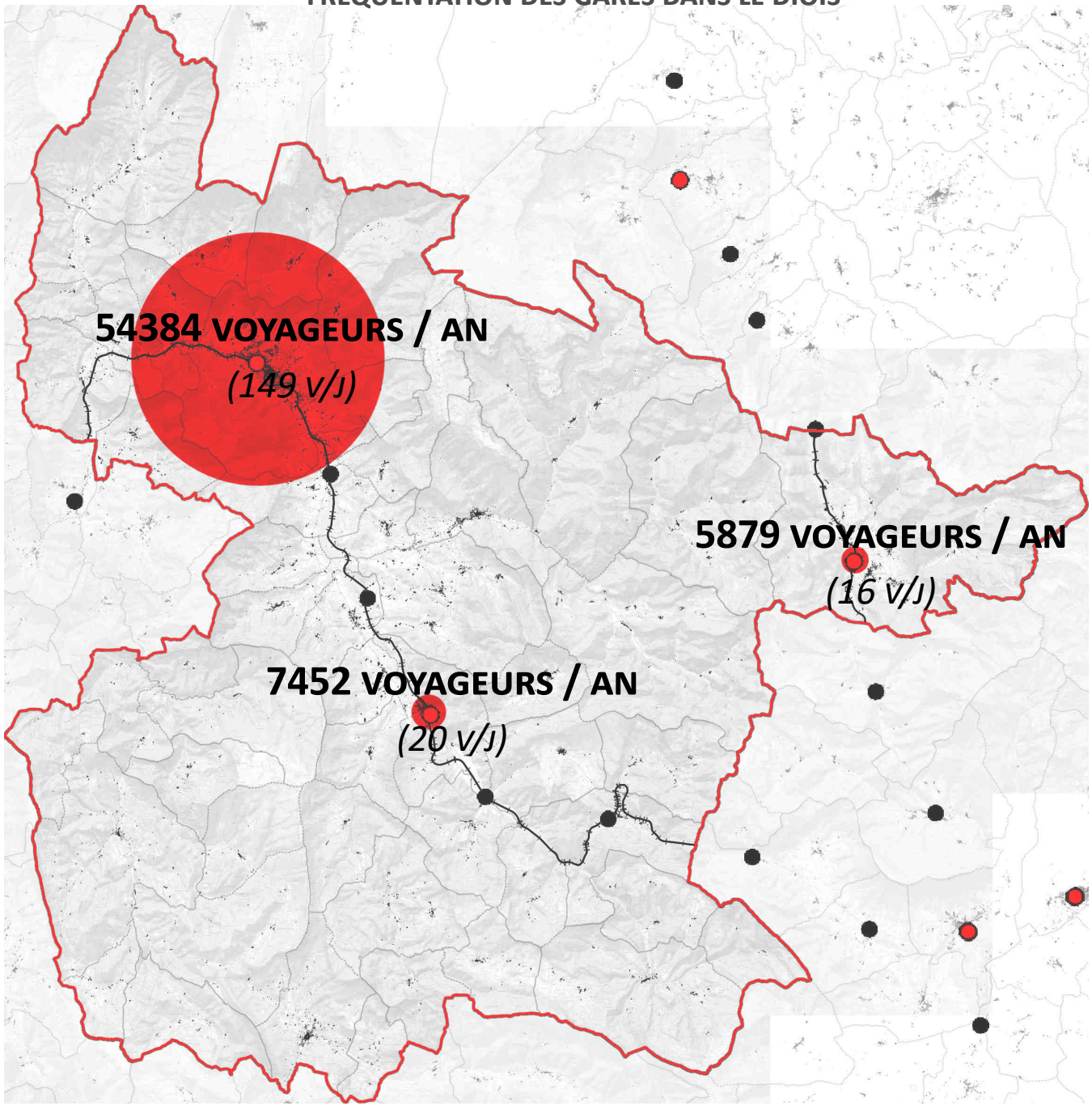

merci de votre attention

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DESERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT